IMT Nuremberg Archives

H – 451

International Court of Justice

346
7
E

H0451 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

.....

;JEUDI 6 DECEMBRE 1945 à 10 h

LE PRESIDENT

Le Tribunal a reçu une requête urgente des avocats de la défense demandant que le procès s'ajourne à l'occasion de Noël pour trois semaines. Le Tribunal se rend compte des nombreux intérêts qui sont à considérer dans un procès de cette complexité et de cette envergure et comme ce procès durera inévitablement assez longtemps, le Tribunal considère que ce n'est pas seulement dans l'intérêt des accusés et de leurs défenseurs mais de tous ceux que concerne le procès qu'il y ait un arrêt dans les audiences. et tout bien considéré, il semble préférable que cette interruption ait lieu à Noël jusqu'après le Ier janvier et le Tribunal ne siègera pas après l'audience du mercredi jeudi 20 décembre et siègera à nouveau le mercredi 2 janvier.

JUSTICE JACKSON

J'aimerais noter l'objection américaine à l'ajournement demandé au bénéfice des accusés, pour faire justice à mon personnel

SIR GRIFFITH-JONES

Paaise au Tribunal : Le Tribunal reprendra la partie 3 du livre de documents dans lequel sont compris les documents se rapportant aux premières discussions entre les gouvernements polonais et allemands sur la question de Dantzig. Ces discussions, le Tribunal s'en souviendra, commencèrent presque immédiatement après la crise de Munich en septembre 1938 et débutèrent d'abord en discussions amicales jusqu'à ce que le reste de la Tchécoslovaquie eût été capturé en mars de l'année suivante.

Je demande au Tribunal de se référer au Ier document de cette 3 ième partie TC 73 n° 44. Ce document

H0451-0003

extrait du livre officiel polonais blanc que je fournis comme pièce CB 27 donne un compte rendu d'un déjeuner qui prit place au Grand Hôtel de Berchtesgaden le 25 octobre et où Ribbentrop rencontra M.Lipski, l'ambassadeur polonais à Berlin

"Dans une conversation , le 24 octobre, pendant un déjeuner qui eut lieu au Grand Hôtel de Berchtesgaden auquel était aussi présent M.Hewem, M.von Ribbentrop mit en avant une proposition pour un règlement général (Gesamtloesung) des questions pendantes entre la Pologne et l'Allemagne. Cela comprenait la réunion de Dantzig au Reich alors que la Pologne serait assurée de conserver l'usage des chemins de fer et des facilités économiques, en cet endroit. La Pologne accepterait la construction d'uneautostrade extraterritorial et d'une ligne de chemin de fer à travers Pomorze. En échange M. von Ribbentrop indiquait la possibilité d'une extension de l'accord germano-polonais pour 25 ans et une garantie des frontières germano-allemandes ."

Je crois qu'il n'est pas nécessaire que je lise les lignes suivantes ; je passe à l'avant-dernier paragraphe

"Finalement, je dis que je désirais prévenir M. von Ribbentrop que je ne voyais aucune possibilité d'un accord comprenant la réunion de la Ville libre au Reich. Je conclus en promettant de vous communiquer la substance de cette conversation."

J'aimerais insister pour soumettre au ministère public que toute la question de Dantzig ne constituait pas du tout une question, comme le disait Hitler, Dantzig était un prétexte, une soi-disant justification, non pour la capture de Dantzig mais pour l'invasion et la prise de toute la Pologne et nous voyons maintenant le début de cette action A mesure que nous avancerons, nous verrons que c'était le véritable but du gouvernement nazi, de chercher à se prévaloir

H0451 – 0004

d'une sorte de crise qui offrirait une espèce de justification à l'envahissement du reste de la Pologne.

Je passe au document suivant qui est encore un document du Livre blanc polonais TC 73 N° 45 qui sera G.B.28. TC 73 sera Le Livre blanc polonais dont je me servirai plus tard. Ce document montre les instructions que M. Beck, le ministre des Affaires Etra ngères polonais donna à M.Lipski pour remettre au gouvernement allemand en réponse aux suggestions mises en avant par Ribbentrop à Berchtesgaden le 24 octobre. Il n'est pas nécessaire que je lise la première page; l'histoire des relations germano-polonaises est narrée et les besoins de la Pologne en ce qui concerne Dantzig sont énumérés.

Je passe à la seconde page, au paragraphe 6

"Dans ces circonstances, de l'avis du gouvernement polonais, la question de Dantzig est régie par deux facteurs : le droit de la population allemande de la ville et des villages avoisinants à une liberté de vie et de développement ; et le fait que tout ce qui appartient à la Ville libre en tant que port a des rapports avec la Pologne A part le caractère national de la majorité de la population , chaque chose à Dantzig est définitivement lié à la Pologne Ainsi, cela établit les garanties de la Pologne par le Statut.

Je passe au paragraphe 7 :

"Considérant tous les facteurs précédents et désirant achever la stabilisation des relations par une compréhension mutuelle et amicale avec le gouvernement allemand, le gouvernement polonais propose la remise en vigueur des garanties données par la Société des Nations et de leur prérogative par un accord bilatéral germano-polonais.Cet accord garantira l'existence de la libre Ville de Dantzig afin d'assurer la liberté de la vie nationale et

H0451-0005

culturelle de sa majorité allemande et aussi de garantir les droits polonais ; indépendamment des complications impliquées dans ce système, le gouvernement polonais doit admettre qu'[illegible]une autre solution, et en particulier [illegible]une tentative pour incorporer la Ville libre dans le Reich, mènerait inévitablement à un conflit.Cela ne revêtirait pas seulement l'aspect de difficultés locales mais aussi empêcherait toute possibilité d'entente entre les deux nations, d'une entente quelle qu'elle soit

Et finalement, au paragraphe 8 ;

"Devant le poids et la profondeur de ces question, je suis prêt à avoir une conversation définitive personnellement avec les cercles gouvernementaux du Reich Je crois qu'il est nécessaire cependant que vous présentiez d'abord les principes auxquels nous adhérons et qu'ainsi ce rapprochement éventuel ne finisse pas par une rupture, ce qui serait dangereux pour l'avenir "

La première partie de ces négociations avaient été un succès pour le point de vue allemand. Ils avaient mis en avant une proposition, le retour de la Ville libre de Dantzig au Reich, bien qu'ils auraient pu se douter que la proposition était inacceptable ; c'était en effet inacceptable et le gouvernement polonais avait prévenu le gouvernement nazi que ce ne serait pas accepté , il avait offert d'entamer des négociations mais n'avait pas été d'accord sur ce que demandaient les Allemands, ce qui était exactement ce que le gouvernement allemand espérait. Le gouvernement polonais n'avait p.s accepté le retour de Dantzig au Reich. Le premier pas vers un différend était fait

Peu de temps après, environ une semaine, après que le gouvernement polonais eût offert de commencer des conversations avec le gouvernement allemand, nous trouvons un ordre très secret donné par le commandant suprême

des forces armées, signé de l'accusé Keitel pour les OKH, OKM, OKW ; le titre en est "Ier appendice aux instructions du 21 octobre 1938.

"Le Fuhrer a ordonné :

A part les trois contingents mentionnés dans les instructions du 21 octobre 1938, des préparatifs doivent être faits aussi pour rendre possible l'occupation de la Ville libre de Dantzig par les troupes allemandes et cela par surprise

Les préparatifs seront faits sur les bases suivantes : occupation quasi-révolutionnaire de Dantzig découlant d'une situation politiquement favorable, mais non pas une guerre contre la Pologne. Nous nous souviendrons que le reste de la ~~Pologne~~ Tchécoslovaquie n'a pas encore été soumis et qu'ils ne sont pas prêts en conséquence d'entrer dans une guerre avec la Pologne. Ce document montre comment le gouvernement allemand répondait à la proposition d'entrer en conversation. C'est le document C 137 et il deviendra GB 33

Le 5 janvier 1939, M.Beck eut une conversation avec Hitler ; il n'est pas nécessaire de lire la première partie de ce document qui est le suivant dans le livre du Tribunal, le TC 73 n° 48 et deviendra GB 34. Dans la première partie de la conversation à laquelle ce document se réfère , Hitler offre de répondre à toutes les questions. Il dit qu'il a toujours suivi la politique indiquée dans l'accord de 1934. Il discute la question de Dantzig et appuie sur le point que d'après le point de vue allemand, Dantzig doit tôt ou tard retourner à l'Allemagne.

Je cite l'avant-dernier paragraphe de cette page :

H0451-0006

"M.Beck répondit que la question de Dantzig posait un problème très difficile ; il ajouta que dans les suggestions du Chancelier, il ne trouvait aucune compensation pour la Pologne et que l'opinion publique polonaise, et non pas seulement celle des milieux politiques, était particulièrement chatouilleuse sur ce point.

En réponse à cela, le Chancelier répondit que pour trouver une solution à ce problème, il serait nécessaire d'essayer de trouver quelque chose de nouveau avec une forme nouvelle pour laquelle il se servit du terme "Korperschaft" qui d'une part sauvegarderait les intérêts de la population allemande et;d'autre part, les intérêts polonais. Puis le Chancelier ajouta que le ministre pouvait être complètement rassuré, qu'il n'y avait pas de "fait accompli" à Dantzig et que rien ne serait fait pour rendre difficile la situation du gouvernement polonais.3

Le Tribunal se souviendra que dans le tout dernier document que nous avons consulté, le 24 novembre, des ordres avaient déj) été reçus ou établis pour que des préparatifs soient faits en vue de l'occupation de Dantzig par surprise et ici, il assure le ministre polonais des Affaires Etrangères qu'il n'y aura pas de "fait accompli" et qu'il peut être tout à fait rassuré.

Je me réfère au document suivant TC 73 n° 49 qui deviendra le G.B. 35 où se trouve une conversation entre M.Beck et M.Ribbentrop, le jour après celui que je viens de mentionner entre M.Beck et Hitler

" M.Beck demanda..

LE PRESIDENT

Avez-vous attiré l'attention sur le fait que la dernière conversation prit place en présence de l'accusé Ribbentrop ?

H0451-0007

H0451-0008

SIR GRIFFITH-JONES

Je vous suis très obligé : non, je ne l'ai pas fait. Ainsi que je l'ai dit, ce fut le jour suivant, le 6 janvier ; en fait, la date n'apparaît pas sur la copie ; je l'ai trouvé dans le Livre blanc , je l'ai dans mon livre

"M.Beck demanda à M.Ribbentrop d'informer le Chancelier qu'auparavant, après toutes les conversations et contacts qu'il avait eus avec les hommes d'Etat allemands il s'était senti optimiste mais qu'aujourd'hui, pour la première fois, il était d'humeur pessimiste et tout particulièrement pour ce qui était de la question de Dantzig ; comme elle avait été posée par le Chancelier, il ne voyait aucune possibilité d'accord"

J'appuie sur le dernier paragraphe :

"En réponse, M.von Ribbentrop, une fois de plus répéta que l'Allemagne ne cherchait pas aucune solution violente ; la base de leur politique envers la Pologne était toujours le désir d'établir pour le futur des relations amicales ; il était urgent de rechercher une telle méthode pour éloigner les difficultés et pour respecter les droits et intérêts des deux parties en cause"

L'accusé Ribbentrop apparemment n'était pas satisfait de cette expression de bonne foi. Le 25 du même mois,(Janvier 1939) I5 jours ou trois semaines plus tard, il se trouvait à Varsovie et faisait un autre discours duquel un extrait est le document PS - 2530 qui deviendra GB 36 :

"En accord avec la volonté ferme du Chef national allemand, le renforcement et la consolidation des relations amicales qui existent entre la Pologne et l'Allemagne basées sur l'accord existant entre ces deux nations constituent un élément essentiel de la politique étrangère allemande. La prévision politique et les principes dignes de l'homme d'Etat

autentique qui nous ont conduit de part et d'autre à prendre la décision importante de 1934 apporte une garantie que tous les autres problèmes qui surgiront dans le cours prochain des évènements auront aussi une solution ~~baséeaxsur~~ inspirée du même esprit en prenant en considération le respect et la compréhension des intérêts légitimes des deux parties. Ainsi La Pologne et l'Allemagne peuvent regarder vers l'avenir avec une entière confiance dans la solidité des bases de leur mutuelle entente."

Et même ainsi, le gouvernement nazi devait être encore inquiet de ce que les Polonais restaient debout à résister - Votre Honneur se souviendra de l'expression "sit up" employée dans la note du Fuhrer - et je puis dire qu'ils allaient être les prochains à être frappés puisque le 30 janvier 1939, Hitler parla au Reichstag et donna de nouvelles assurances de la bonne foi des Allemands

Ce document, cet extrait, a été lu par le procureur général dans son discours d'ouverture et c'est pourquoi je le fournis maintenant comme preuve ; c'est le TC 75 n°57 qui deviendra G.B. 37 .

Ceci nous amène à mars 1939, date de la prise de la Tchécoslovaquie et de la création du Protectorat de la Bohème et de la Moravie. Si le Tribunal passe maintenant à la prtie IV de ce livre de documents, je lui indiquerai trois documents où Hitler et Jodl indiquent les avantages que va donner la prise du restant de la Tchécoslovaquie mais le Tribunal se souviendra que M.Alderman, dans sa conclusion d'hier matin a traité complètement cette question montrant les avantages que leur apportait cette occupation et montrant aussi en se servant de la carte accrochée au mur l'immense renforcement de la position allemande vis-à-vis de

H0451-0009

la Pologne. C'est pourquoi je ne poursuis pas l'étude de cette question , les documents sont déjà donnés comme preuves et si le Tribunal veut s'y référer, ils sont dans leur ordre chronologique dans le Livre de documents

Dès que cette ocupation fut complète, une semaine après avoir envahi le reste de la Tchécoslovaquie, leur rage commença à se tourner contre la Pologne. Si le Tribunal veut bien passer au document TC 73 qui est à peu pèrs au milieu du Livre de documents et qui fait suite au journal de Jodl, long document TC 73 n° 61 ; en tête : Documents officiels concernant les relations germano-polonaises

LE RESIDENT

Cela vient-il après TC 72 ?

Sir G-J

Cela vient après L-I72

LE RESIDENT

Page I397, m'a-t-on dit

SIR GRIFFITH-JONES

Oui, c'est exact, cela ne représente pas la page numérotée mais c'est au bas de la page ; je m'en excuse, elles ne sont p s numérotées

LE RESIDENT

Je l'ai trouvée

SIR GRIFFITH-JONES

Cela deviendra GB 38

Le 21 mars, M.Beck vit à nouveau M.Ribbentrop et le ton de la conversation fut en général fut un peu plus acerbe qu'il n'avait été peu de temps avant au Grand Hôtel de Berchtesgaden.

"J'ai vu M.von Ribbentrop aujourd'hui. Il commença par dire qu'il m'avait demandé de venir le voir afin de discuter les relations germano-polonaises dans leur totalité.. Il se plaignit de notre presse et de la démons-

H0451-0010

H0451-0011

tration des étudiants de Varsovie durant la visite du comte Ciano" Je pense que je puis tout de suite prendre le plus long paragraphebqui commence par le mot "en outre"

"En outre, M.von Ribbentrop se référa à la conversation qui eut lieu à Berchtesgaden entre vous et le Chancelier où Hitler mit en avant l'idée de garantir les frontières de la Pologne en échange de la construction d'un autostrade et de l'incorporation de Dantzig dans le Reich. Il ajouta qu'il y avait eu d'autres conversations entre vous et lui à Varsovie " ce qui veut dire naturellement entre lui et M.Beck." sur ce sujet et que vous aviez souligné les grandes difficultés qu'il y aurait pour accepter ces suggestions. Il me laissa entendre que tout cela avait fait une impression défavorable sur le Chancelier puisque depuis il n'avait reçu aucune proposition positive de notre part après ses suggestions. M. von Ribbentrop avait eu une conversation avec le Chancelier pas plus tard qu'hier et il affirma que le Chancelier était encore désireux d'avoir de bonnes relations avec la Pologne et avait exprimé le désir d'avoir une conversation sincère avec vous à propos de nos relations mutuelles.

M.von Ribbentrop indiqua qu'il restait sous l'impression que les diffidultés qui s'étaient élevées entre nous étaient dues aussi à une mauvaise compréhension des buts réels du Reich. Le problème devait être considéré sur un plan plus élevé et dans son opinion, nos deux Etats dépendaient l'un de l'autre"

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire la page suivante ; en bref, Ribbentrop appuya l'argument allemand des raisons qui militaient en faveur du retour de Dantzig au Reich et je passe au Ier paragraphe de la page suivante.

"Je déclarai - c'est M?Lipski qui parle -

que maintenant, durant le règlement de la question tchécoslovaque, il n'y aurait aucune conversation entre nous. La question tchèque était déjà assez dure à avaler pour l'opinion publique polonaise car en dépit de nos disputes avec les Tchèques..

LE PRESIDENT

Avec les Tchèques ?

SIR GRIFFITH JONES

Je vous demande pardon - avec les Tchèques , ils étaient après tout un peuple slave mais en regard de la Slovaquie, la position était bien pire. J'appuyais sur notre communauté de race , de langage, de religion et mentionnai l'aide que nous leur avions donnée pour achever leur indépendance ; Je fis remarquer notre longue frontière avec la Slovaquie, j'indiquai que l'homme de la rue polonais ne pouvait pas comprendre pourquoi le Reich avait assumé la protection de la Slovaquie, cette protection indiquant une attitude agressive contre la Pologne. J'insistais sur le fait que cette question portait un coup sérieux à nos bonnes relations.

"Ribbentrop réfléchit un moment et répondit que la chose pouvait être discutée. Je promis de vous faire la suggestion d'une conversation entre vous et le Chancelier. Ribbentrop fit la remarque que je pourrais aller à Varsovie pendant les prochains jours pour parler de cette question. Il émit l'opinion que cette conversation ne pouvait être retardée, de peur que le Chancelier n'en vienne à la conclusion que la Pologne rejetait toutes ses offres.

Finalement, je lui demandais s'il pouvait me dire quelque chose de la conversation qu'il avait eue avec le ministre des Affaires étrangères de Lithuanie. Ribbentrop me répondit d'une façon vague qu'il avait vu M. Urbszys

H0451 - 0012

H0451 - 0013

quand ce dernier était revenu de Rome et qu'ils avaient discuté la question de Memel qui demandait une solution " Cette conversation prend place le 21 mars ; il n'y eut it pas longtemps à attendre pour que le monde apprenne ce qu'était la solution de la question de Memel ! le lendemain, les forces armées allemandes entraient dans le territoire de Memel !

Le document suivant n'est pas indispensable et je passe au document TC 72 n° I7 qui deviendra GB 39 En conséquence de ces évènements, naturellement, une grande anxiété néquit et grandit en Grande Bretagne et en Pologne et les deux gouvernements en conséquence tinrent ensemble des conversations. Le 31 mars, le Premier ministre M?Chamberlain parla à la Chambre des Communes qu'en conséquence de la conversation qui avait eu lieu entre le gouvernement de la Grande Bretagne et le gouvernement polonais (je mate l'avant dernier paragraphe de son discours :

"Ainsi que la Chambre le sait, nous avons procédé à des conversations avec d'autres gouvernements afin de rendre parfaitement claire la position du gouvernement de Sa Majesté ; avant que ces consultations ne soient terminées, je dois informer la Chambre que durant cette période au cas d'une action qui menacerait nettement l'indépendance de la Pologne et que le gouvernement polonais considèrerait comme déterminant une résistance armée de la part de la Pologne, le gouvernement de Sa Majesté se sentirait lié et aiderait le gouvernement polonais de toutes ses forces et il a été donné au gouvernement polonais une pleine assurance en ce sens"

Je puis ajouter que le gouvernement français m'a autorisé à déclarer qu'il prendra la même attitude sur cette question que le gouvernement de Sa Majesté.

Le 6 avril, une semaine plus tard, un communi-

H0451-0014

qué officiel fut donné par les gouvernements anglais et polonais qui répétait l'assurance que le Premier Ministre avait donnée une semaine auparavant et dans lequel la Pologne assurait la Grande Bretagne de son assistance si elle - la Grande-Bretagne- était attaquée.

Il n'est pas nécessaire que je lise tout : en fait, je ne lirai rien C'est le document TC 72 n°I8 Je le mets comme G.B. 40.

L'anxiété et le souci que ressentaient la Pologne et la Grande Bretagne paraissent pleinement justifiés dt cela rapidement. Pendant la même semaine, le 3 avril, le Tribunal verra dans le document suivant un ordre signé par Keitel ; il émane du haut commandement des forces armées Il est daté de Berlin du 3 avril I939 et le titre est : Directives pour les Forces armées I939-I940 : Directives pour la préparation unifiée de la guerre par les forces armées pour I939-I940 est révisée ;

Partie 1 (Défense des frontières) et Partie III (Dantzig) seront publiées vers le milieu d'Abril : leurs principes fondamentaux restent inchangés

Partie II "Fall Weiss"(qui est le mot-code pour les opérations contre la Pologne) est indiqué La signature du Fuhrer sera apposée plus tard et le Fuhrer avait ajouté les directives suivantes au "Fall Weiss"

"1 - Les préparatifs doivent être faits de telle façon que les opérations pourront commencer à n'importe quel moment à partir du Ier septembre I939 " Nous sommes au commencement d'avril

"2 - Le haut commandement des forces armées a reçu l'ordre d'établir un horaire précis pour le "Fall Weiss" et d'établir par des conférences une synchronisation parfaite entre les trois branches des forces armées

H0451-0015

"3 Le plan des branches des forces armées et les détails des horaires doivent être soumis à l'OKW dès le Ier mai I939

Ce document, comme le Tribunal le verra sur la page suivante sous le titre "Distribution" était adressé aux OKH, OKM, OKW.

LE PRESIDENT

Ces mots sont-il en haut du document ou ne sont-ils que des notes ?

SIR GRIFFITH-JONES

Ils sont une partie du document

LE PRESIDENT

"Directives de Hitler et Keitel, préparatifs pour la guerre "

SIR GRIFFITH-JONES

Je vous demande pardon, non, cela n'y est pas Le document commence après les mots "Traduction du document signé par Keitel" Les mots qui se trouvent au dessus ne font pas prtie de ce document

LE PRESIDENT

Oui, je vois

SIR GRIFFITH-JONES

Page 2 , venant après le mot "Distribution" on peut voir que suit une traduction d'un autre document daté du 11 Avril et ce document est signé par Hitler

"J'établirai dans une directive postérieure les tâches des forces armées et les préparatifs qui doivent être faits en conséquence pour la conduite de la guerre." Il n'est pas question de guerre mais de conduite de la guerre "Jusqu'à ce que ces directives entrent en vigueur les forces armées doivent se préparer aux éventualités suivantes :

"1 Sauvegarde des frontières du Reich allemand et protection contre une attaque aérienne par surprise

" II - "Fall Weiss"

"III - Annexion de Dantzig

"L'annexe IV contient des ordres pour l'exer-

cice de l'autorité militaire dans la Prusse orientale dans l'éventualité d'un développement belliqueux. "

et de nouveau ce document va aux OKH, OKM, OKW

Sur la page suivante de la copie que le Tribunal a devant lui, est la traduction de l'annexe 1 relatife à la sauvegarde des frontières de l'Allemagne et je citerai le paragraphe 2 des"ordres spéciaux" "Bases légales" : On devra anticiper et indiquer qu'un état de défense ou un état de guerre, comme ils sont définis dans la Loi de "Défense du Reich" du 4 septembre I938 ne sera pas déclaré. Toute mesure ou demande nécessaire pour réaliser la mobilisation doivent être basées sur les lois en vigueur en temps de paix"

Ce document est le C-I20 qui devient le GB 41 Il contient d'autres documents auxquels je me réfèrerai par ordre chronologique.

La déclaration du Premier Ministre à la Chambre des Communes suivi du communiqué anglo-polonais du 6 avril fut le prétexte que prit le gouvernement nazi pour accentuer le différend qu'il avait aggravé à Dantzig avec le gouvernement polonais . Le 28 avril , le gouvernement allemand produisit un memorandum dans lequel il alléguait que la déclaration anglo-polonaise était incompatible avec l'accord de I934 entre la Pologne et l'Allemagne et en réaulta et prce qu'elle avai adhéré à cet accord, la Pologne unilatéralement avait renoncé à l'accord de I934

Je voudrais seulement citer trois courts passages ou quatre de ce document :

"Le gouvernement allemand avait pris note de....

LE PRESIDENT

Voulez-vous en donner la référence

H0451-0016

H0451-0017

SIR GRIFFITH-JONES

C'est le TC 72 n° I4 qui deviendra G.B. 42

Certains passages sont dignes d'être cités pour montrer simplement la complète malhonnêteté du document entier concernant cette question

"Le gouvernement allemand a pris note de la déclaration anglo-polonaise se référant aux progrès et aux buts des négociations récemment faites entre la Pologne et la Grande Bretagne. Suivant cette déclaration , il a été conclu entre le gouvernement polonais et le gouvernement britannique une entente temporaire qui doit être remplacée rapidement par un accord permanent qui assurera une mutuelle assistance de la Pologne et de la Grande Bretagne au cas où l'indépendance de l'un ou de l'autre de ces Etats serait directement ou indirectement menacée"

Après quoi, le document indique dans les trois paragraphes suivants la relation de l'amitié de l'Allemagne envers la Pologne. Je cite le dernier paragraphe le paragraphe 5 de cette page :

"L'accord qui a été conclu par le gouvernement polonais avec la Grande Bretagne est en si flagrante contradiction avec les déclarations solennelles d'il y a quelque mois que le gouvernement allemand prend note avec surprise et stupéfaction d'un tel renversement de la politique polonaise" Ne respectant pas la manière dont cette rédaction finale a été faite par les deux parties le nouveauaccord polonais-britannique apparaît comme un pacte régulier d'alliance qui, en raison de sa signification générale et de l'état actuel des relations politiques, est dirigé exclusivement contre l'Allemagne"

"De cette obligation acceptée par le gouvernement polonais, il apparaît que la Pologne a l'intention, dans certaines circonstances, de prendre une part active

H0451-0018

dans le conflit germano-anglais, dans l'éventualité d'une agression contre l'Allemagne même si ce conflit ne concerne pas la Pologne et ses intérêts. C'est un coup direct et manifeste contre la renonciation de tout usage de force contenue dans la déclaration de 1934".

Je crois que je puis passer le paragraphe 6

Paragraphe 7 : le gouvernement polonais cependant dans sa récente décision d'accepter une alliance dirigée contre l'Allemagne a fait entendre qu'il préférait la promesse d'une aide de la prt d'une tierce puissance aux gérantie de paix directe du gouvernement allemand. En conséquence, le gouvernement allemand est obligé de conclure que le gouvernement polonais n'attache pas actuellement d'importance à la recherche d'une solution des problèmes germano-polonais par le moyen d'une discussion ouverte et amicale avec le gouvernement allemand. Le gouvernement polonais a donc abandonné le sentier tracé depuis 1934 concernant les relations germand-polonaises"

Le document continue établissant l'histoire des dernières négociations et discussion et montre les demandes que le gouvernement allemand avait faites pour l'annexion de Dantzig, la voie du chemin de fer, l'autostrade et j'en viens à l'avant-dernier paragraphe de la page 3 du document

"Le gouvernement polonais n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte par le gouvernement allemand pour un règlement juste de la question de Dantzig. pour la sauvegarde définitive des frontières polonaises par le Reich et par là pour une amitié permanente et rènforcée entre voisins entre les deux pays. Le gouvernement polonais a même rejeté les propositions allemandes à ce sujet en même temps que le gouvernement polonais a accepté en ce qui concerne un autre Etat, des obligations politiques qui ne sont pas compatibles ni avec l'esprit ni avec la lettre de la déclara-

H0451-0019

tions germano-polonaises du 26 janvier 1934 ; par conséquent le gouvernement polonais a arbitrairement et unilatéralement a rendu cette déclaration nulle et non avenue."

Dans le dernier paragraphe, l'Allemagne déclare vouloir continuer ses relations amicales avec le gouvernement polonais.

Le même jour, Hitler fit un discours au Reichstag le 28 avril dans lequel il répéta les termes du memorandum. C'est le document C 72 n° 3 qui devient G.B.43.

H0451-0020

GM/I

6/I2/45

II h.- I2 h.

Je ne mentionnerai au Tribunal que la dernière partie de la deuxième page de la traduction. Il y est encore une fois répété les demandes et les offres faites par l'Allemagne en Mars et l'on continue en disant que le gouvernement polonais a rejeté ces offres:

"J'ai grandement regretté cette attitude incompréhensive du gouvernement polonais, mais cela seul n'est pas le fait décisif. le pire est que maint enant, la Pologne comme la Tchécoslovaquie sous la pression d'une campagne internationale mensongère peuvent appeler des troupes, quoique l'Allemagne de son côté n'ait pas appelé sous les drapeaux un seul homme, et n'ait pas pensé à agir, en aucune façon, contre la Pologne. Comme je l'ai dit, c'est en soi très regrettable, et la postérité un jour décidera s'il était véritablement désirable de refuser cette suggestion faite une fois par moi."

"Ceci, comme je l'ai dit, fut un effort de ma part pour résoudre une question qui affecte intimement le peuple allemand, par un compromis véritablement unique, et pour la résoudre à l'avantage des deux pays. Selon ma conviction, la Pologne ne"donnait pas"dans cette solution, elle "recevait" seulement, car il était hors de doute que Dantzig ne deviendrait jamais Polonais. L'intention d'agression, de la part de l'Allemagne, qui ne fut qu'inventée par la presse internationale, mena, comme vous le savez, à la soi-disant offre de ganantie, et à une obligation d'assistance mutuelle de la part du gouvernement polonais. "

...

H0451-0021

Il n'est pas nécessaire de lire plus avant. Cela montre la malhonnêteté flagrante du gouvernement allemand à cette époque. HITLER avait déjà probablement dans sa poche, une copie des ordres d'attaque, bien que prétendant que l'intention d'attaquer la Pologne était une invention de la presse internationale.

En réponse à ce mémorandum et à ce discours, le gouvernement polonais publia un mémorandum le 28 Avril. On le trouve dans le document suivant TC-72, n& I6, qui porte le n° de pièce G.B. 44.

Il n'est pas nécessaire ...

LE PRESIDENT.- Il est daté du 5 Mai, non du 28 Avril ?

SIR GRIFFITH JONES.- Je vous demande pardon, oui c'est le 5 Mai, c'est en réponse au mémorandum du 28 Avril.

Il n'est pas nécessaire d'en lire plus de deux courts paragraphes. Je pourrai résumer ce document en un mot. Il montre les objets de l'accord de I934, et la décision de renoncer à l'usage de la force, et d'avoir des relations cordiales entre les deux pays; de résoudre les problèmes par des moyens pacifiques. Il y a des difficultés à propos de Dantzig. Le Gouvernement polonais déclare encore leurs gains dans les discussions récentes. Et je passe à la seconde page du document. L'avant dernier paragraphe ou peut-être devrais-je me reporter un peu plus loin.

Le Gouvernement polonais donna la garantie que la question de Dantzig fondée sur des questions de liberté des populations, était préparé à considérer les facilités routières et donnerait sa réponse.

.....

H0451-0022

"Il est clair que les négociations dans lesquelles un Etat formule ses exigences obligent l'autre à les accepter, ce ne sont pas des négociations dans l'esprit de la déclaration de 1934, et sont incompatibles avec les idées, la dignité et les intérêts vitaux de la Pologne," ce qui évidemment résume toute la situation du point de vue polonais. Après quoi, il rejète l'accusation allemande que l'accord anglo-polonais est incompatible avec l'accord germano-polonais de 1934.

Ils
~~Etat~~ déclarent que l'Allemagne a eu d'autres accords semblables avec d'autres Nations et enfin, à la page suivante, ils disent aussi qu'ils désirent encore conclure un nouveau pacte avec l'Allemagne, si l'Allemagne le veut ainsi.

Si le Tribunal veut bien revenir à la pièce n° C-120, document qui devient GB-41, au bas de la page, il y a le n° 614, c'était la directive d'HITLER et de KEITEL préparant la guerre et l'invasion de la Pologne.

J'aimerais me rapporter à la page 6 de ce document. C'est une lettre du Commandant Suprême des Forces Armées, signée par HITLER. Elle porte la date du 10 mai 1939, et est adressée aux différents services de l'O.K.W. Vous trouverez apparemment ci-jointes des "instructions pour la guerre économique et la protection de notre propre économie". Je ne le mentionne que maintenant pour montrer que jusqu'à ce moment des préparatifs pour une agression immédiate, étaient continuels. Ce document sera toujours une partie de la même pièce.

Et, à la page suivante qui porte le n° C I20 L, se trouve un précis et ce n'est pas une traduction entière. C'est l'annexe montrant les directives pour la

...

H0451-0023

guerre contre l'économie de l'ennemi, et les mesures pour la protection de notre propre économie".

Comme nous le verrons plus tard, non seulement les préparatifs militaires étaient en train, mais aussi les préparatifs économiques.

Je crois que cette période de préparatifs, jusqu'à Mai I939, ne finit véritablement qu'avec cette fameuse réunion ou conférence à la Chancellerie du Reich du 23 Mai, déjà mentionnée au Tribunal. C'est la pièce des Etats-Unis n° 27, ce sont les comptes-rendus de SCHMUNDT. C'est le dernier document, le L-79, qui se trouve dans le livre de documents de cette partie.

Je n'ai pas l'intention d'en lire des passages, étant donné qu'ils ont déjà été lus, et comme s'en souviendra le Tribuanl, c'était le discours dans lequel HITLER exigeait du "Lebensraum" et disait que Dantzig n'était pas du tout la question primordiale, mais qu'il s'agissait de s'étendre vers l'Est, et que la décision d'attaquer la Pologne avait été prise.

LE PRESIDENT.- Pouvez-vous me rappeler la date ?

SIR GRIFFITH JONES.- 23 Mai I939.

On se souviendra, que GOERING, RAEDER et KEITEL, entr'autres, assistaient à cette conférence."S'il y avait une alliance de la France, de l'Angleterre et de la Pologne,contre le Japon, l'Italie et l'Allemagne, il y aurait un conflit inévitable".

Mais il désirait également attaquer l'Angleterre et la France, autant que la Pologne.

Je passe à la période suivante qui est la préparation finale. De Juin, jusqu'au début de la guerre, jusqu'au début de Septembre. C'est la cinquième partie

...

H0451-0024

du livre de documents.

Le Tribunal regardera l'annexe du livre de documents. Pour plus de facilité, j'ai divisé les documents en quatre subdivisions.

- les préparatifs finals des forces armées,
- la préparation économique,
- lesdiscours d'OBERSALSBURG
- les préparatifs politiques ou diplomatiques, en appuyant sur la crise, et les préparatifs pour l'invasion de la Pologne.

Le premier document de ce livre, traitant des préparatifs finals des forces armées, est une pièce contenant plusieurs documents, et je mentionne particulièrement le second document, daté du 22 Juin I939, et le document C-I26, qui portera le n° de pièce GB-45.

On se souviendra qu'un programme très précis avait été demandé. Le voici :

"Le Commandement Suprême des Forces Armées a soumis au Führer et Commandant Suprême, un programme préliminaire du "Fall Weiss" fondé sur des détails qu'on a pu se procurer de l'Armée, de la marine et de l'Aviation. Et les détails concernant les jours précédant l'attaque et le début de l'attaque, ne sont pas comprisdans ce programme.

"Le Führer et Commandant Suprême, est en fait d'accord avec les intentions de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, et a fait les commentaires suivants sur les points individuels :

I°) Afin de ne pas inquiéter la population en appelant des réserves sur une échelle plus importante qu'à

...

H0451-0025

l'ordinaire pour les manoeuvres projetées pour 1939, les établissements civils, employeurs ou autre personnes privées, qui feront des enquêtes, seront renseignées, et on leur dira que les hommes sont appelés pour des manoeuvres d'automne et pour des unités d'exercice que l'on a l'intention de former pour ces manoeuvres.

"Ceci est particulièrement adéquat, plus tard, lorsque nous trouverons que le gouvernement allemand fait des allégations de mobilisation en ce qui concerne la Pologne.

En Mai, ou plutôt en Juin, déjà, il mobilise mais d'une façon discrète, pour des raisons de sécurité.

Le témoignage des habitants de la frontière/de la région que le Commandement Suprême de l'Armée avait choisi, nous montre que le nettoyage des hôpitaux qui devait avoir lieu a été décommandé.

A la page suivante, on verra que cet ordre est signé par l'accusé KEITEL. Il n'est pas nécessaire de le lire plus avant. Le premier document de cette pièce est l'extrait d'une lettre datée du2 août. Ci-joint des directives d'opération pour l'emploi des sous-marins qui doivent être employés dans l'Atlantique, comme mesure de précaution, au cas où l'intention d'exécuter le Fall Weiss resterait inchangée. F.O. Sous-Marinx transmet ces ordres d'opération le 12 août.

Je dois présumer que l'accusé DOENITZ savait que ces sous-marins devaient sortir dans l'Atlantique,=comme mesure de précaution au cas où l'attaque contre la Tchécoslovaquie aurait lieu.

.....

H0451-0026

Je passe au document suivant C-30, qui porte le numéro GB 46. C'est une lettre datée du27 juillet 1939. Elle contient des ordres pour les forces aériennes et navales, pour l'occupation de la cité libre allemande, de Dantzig.

"Le Fuhrer et Commandement Suprême des Forces Armées a ordonné la réunion de l'état libre de Dantzig au plus grand Reich allemand. Il n'y aura pas d'intention hostile de la part de la Pologne, pour autant que l'occupation aura lieu sans l'emploi de la force armée. "

Puis, comment l'occupation doit être effectuée, et tout ceci devient plus adéquat lorsqu'on discute des actions diplomatiques des derniers jours de la guerre, lorsque l'Allemagne avait l'intention de faire des offres spécieuses pour le règlement des questions par des moyens pacifiques. Il esttrès clair,d'après ces preuves, que la décision avait été prise et que rien ne pouvait le faire changer d'avis. Ce document établit qu'il n'y aura pas d'intention hostile de la part de laPologne,autant que l'occupation aura lieu sans l'emploi de la force armée. Ce n'était pas seulement la seule condition qelon laauelle l'occupation devait avoir lieu Nous trouvons que,durant juillet, jusqu'au moment de la guerre,des mesures étaient prises pour armer la population de Dantzig, et la préparer à prendre part à l'occupation à venir.

Le prochain document est le document TC 7I, qui porte le numéro GB 47, où sont établis quelques uns seulement des rapports qui arrivaient chaaue jour à cette époque de M. SHEPHERD, Consul Général à Dantzig, au Ministre des Affaires Etrangères britannique. On peut trouver certains de ces rapports dans le Livre Bleu Anglais. Je fais allusion au premier qui porte la date

....

H0451-0027

du 1er juillet 1939.

"Hier matin, quatre officiers de l'armée allemande en civil, arrivèrent ici, par l'express de nuit de Berlin, pour organiser le Heimwehr de Dantzig.

"Tous approches vers les collines et les forts démantelés, constituent une promenade publique sur le bord occidental de la Cité ont été enfermés pard es fils de fer barbelés, et des affiches sur lesquelles sont écrits: le mot "Verboten", et sur les murs entourant l'arsenal "Camarades, fermez vos bouches de peur d'enr egretter les conséquences".

"L'officier du Steamer britannique "High Commissioner Wood", tandis qu'il était dans Koenigsberg du 28 du 30 juin, observa uneg rande activité militaire, y compris des embarquements extensifs de voitures camouflés et de matériel.

Je répète un autre exemple . Le rapport n° 11,à la page suivante, datée du 10 juillet :

"Le même informateur que je crois sûr m'avise que le 18 juillet il a vu personnellement environ trente camions militaires avec des numéros de licence de Prusse Orientale (Bischofsberg), où de nombreusescuisines roulantes avaient été placées le long des haies. Il y avait aussi huit grands canons anti-aériens en position, qu'il estimait être dun calibre de plus de 3 mms., et trois mitrailleuses. Il y avait environ 500 hommes qui faisaient l'exercice avec des fusils et toute la place était extrêmement fortifiée."

Ce n'est pas la peine d'en lire plus. Ce nes ont que desr apports, parmi un grand nombre d'autres.

L'armement et la préparation de la ville libre de Dantzig sont traités dans deux autres rapports qui se trouvent dans le Livre Bleu anglais.

....

H0451-0028

Les 12 et 13 août, quand les préparatifs étaient pratiquement terminés, - et on se souviendra qu'ils devaient êtret erminés pour une invasion de la Pologne le ler septembre - nous trouvons Hitler et l'accusé RIBBENTROP découvrant enfin leurs intentions, à leurs alliés les Italiens.

L'un des passages dans le discours d'Hitler, le 23 Mai, on s'ensouviendra - je ne le citerai pas maintenant , car il a été lu -. Toutefois, un passage de ce discours d'Hitler, en ce qui concernex son attaque projetée contre la Pologne, dit :"Notre but doit être, de garder secrètes nos intentions, même aux Italiens et aux Japonais."

Maintenant, alors que ces préparatifs sont terminés, il découvre ses intentions à ses camarades et le fait dans l'espoir de les voir se joindre à lui.

Le compte-rendu de cette réunion est long, et je n'ai l'intention de n'en lire que quelques passages. On peut résumer cette réunion endisant qu'Hitler essaie de persuader les Italiens d'entrer en guerre avec lui. Les Italiens, ou plutôt Ciano, sont tout à fait surpris. Ils n'avaient pas la moindre idée, comme ils le dirent, de l'imminence de la chose et ils ne sont pas préparés. CIANO essaie de dissuader HITLER de commencer si rapidement et veut donner au Duce un peu plus de temps pour se préparer.

La plus grande valeur des compte-rendus de ces réunions est qu'ils montrent très clairement l'intention allemande d'attaquer l' Angleterre et la France, de toutes façons, même si ce n'est pas en même temps que la Pologne.

A la deuxième page de la pièce, HITLER essaie de montrer la force de l'Allemagne, sa certitude de gagner la guerre, et par conséquent il espère persuader les Ita-

....

H0451-0029

liens d'entrer en guerre.

"Sur les mers, l'Angleterre n'avait pour le moment aucun renforcement en vue." Je cite le début de la deuxième page :"Quelque temps passerait avant que les bateaux en construction ne puissent entrer en service. En ce qui concernait l'armée terrestre, après l'introduction de la conscription 60.000 hommes avaient été appelés sous les couleurs."

Je cite ce passage particulièrement pour montrer l'intention de l'attaque contre l'Angleterre. Nous nous sommes concentrés jusqu'à présent sur la Pologne,"Si l'Angleterre gardait les troupes nécessaires dans sonpropre pays, elle pourrait envoyer à la France au plus deux divisions d'infanterie, et une division blindée. Pour le reste, elle ne pourrait fournir que quelques escadrilles de bombardiers, et presque pas de chasseurs, étant donné qu'à la déclaration de guerre, l'aviation allemande attaquerait immédiatement l'Angleterre, et les chasseurs anglais seraient de grand secours pour la défense de leur propre pays.

"En ce qui concerne la position de la France, le Fuhrer dit qu'au cas d'une guerre générale après la destruction de la Pologne - qui ne prendrait pas longtemps - l'Allemagne serait en position de rassembler des centaines de divisions le long du mur occidental, et la France serait alors forcée de concentrer toutes ses forces des colonies, de la frontière italienne, et d'ailleurs, sur la ligne Maginot pour une lutte à mort qui s'ensuivra. Ici, le Comte CIANO montra des signes de doute extrêmes". (L'armée polonaise était de qualité très irrégulière, avec quelques divisions de parade, il y avait un grand nombre de troupes de peu de valeur. La Pologne était très faible en défense anti-tanks, et anti-aérienne, et pour le moment, ni la France, ni l'Angleterre

....

H0451-0030

ne pourraient l'être."

Le Tribunal apprécierau que la Pologne qui était une telle menace pour l'Allemagne sur sa frontière occidentale, avait obtenu l'aide des puissances occidentales pendant une longue période, elle aurait pu obtenir des armes, et la supériorité allemande aurait diminué. En contraste,avec les fanatiques de Cracovie, la population de ces régions était différente, et d'autre part il est nécessaire de considérer la position de l'état polonais. Sur 34 millions d'habitants, 1/2 million était Allemand, environ 4 millions étaient juifs, et 9 millions Ukrainiens, de telle façon que les véritables Polonais étaient bien moins nombreux qu'on aurait pu le penser d'après le chiffre total de la population, et comme il a déjà été dit, la puissance de combat ne devait pas être très hautement estimée. En ces circonstances, la Pologne pouvait êtref rappée par l'Allemagne en un temps très court,"étant donné que les Polonais, par toutes leurs attitudes avaient montré clairement qu'au cas d'un conflit, ils se mettraient aux côtés des ennemis de l'Allemagne et de l'Italie, une liquidation rapide ne serait avantageuse que pour un conflit inévitable avec les démocraties de l'Ouest. Si une Pologne hostile restait sur les frontières orientales de l'Allemagne, non seulement les 11 divisions de la Prusse Orientale seraient immobilisées, mais aussi d'autres contingents seraient gardés en Poméranie et en Silésie. Ceux-ci ne seraient pas nécessaires au cas d'une liquidation préalable."

Je passe à la page suivante , enhaut de la page : "Revanant à la question de Dantzig, le Fuhrer dit qu'il était impossible pour lui de revenir sur ses pas. Il avait fait un accord avec l'Italie pour retirer les Allemands

....

H0451-0031

du Sud du Tyrol, et pour cette raison, il lui fallait prendre le plus grand soin pour éviter de donner l'impression que ce retrait du Tyrol ne puisse être pris pour un précédent pour d'autres régions. D'autre part, il avait justifié ce retrait en signalant une direction générale est et nord-ouest d'une politique allemande. L'est et le nord-est, c'est-à-dire les pays baltiques, avaient été la sphère d'influence indiscutée de l'Allemagne depuis des temps immémoriaux, comme la Méditerranée l'avait été pour l'Italie. Pour des raisons économiques, aussi, l'Allemagne avait besoin des aliments et du bois ~~que~~ de ces régions orientales."

La persécution des minorités allemandes en Pologne, n'était pas la question, mais c'était une question de ravitaillement.

"Dans le cas de Dantzig, les intérêts allemands n'étaient pas seulement matériels, quoique la cité possédat le plus grand port de la Baltique. Dantzig était un Nuremberg du Nord, c'était une ancienne cité allemande se réveillant au sentiment national pour tous les Allemands, et le Fuhrer était désigné pour prendre en compte l'élément psychologique de l'opinion publique. Pour faire une comparaison avec l'Italie, le Comte CIANO pouvait supposer que Trieste était entre les mains yougoslaves, et qu'une large minorité italienne était traitée brutalement sur la terre yougoslave. Le Comte CIANO, répondant à la déclaration du Fuhrer, exprima d'abord la grande surprise ressentie du côté italien de constater la gravité inattendue de la situation. Ce n'est ni dans les conversations, à Milan, ni dans celles qui eurent lieu durant sa visite à Berlin, qu'il ~~ne~~ vit aucun signe du côté allemand du sérieux de la position allemande vis-à-vis de la Pologne ; au contraire, RIBBENTROP avait dit qu'à son avis la question de Dantzig pouvait être réglée

....

H0451-0032

En temps opportun. Etant donné cela, le Duce avec la conviction qu'un conflit avec les puissances occidentales était inévitable, avait assuré qu'il ferait ses préparatifs pour cet événement; il avait fait des plans pour une période de deux ou trois ans. Si un conflit immédiat était inévitable, le Duce, comme il l'avait dit à Ciano, se mettrait certainement du côté de l'Allemagne, mais pour diverses raisons, il serait ravi d'un retard dans le conflit général qui repousserait celui-ci à une date ultérieure." ~~Il n'est~~

Il n'est pas question d'annuler un conflit, mais juste de le retarder.

"CIANO montra alors, à l'aide d'une carte, la position de l'Italie, au cas d'une guerre générale. L'Italie croyait qu'un conflit avecla Pologne, ne serait pas limité à ce pays, mais se développerait en une guerre européenne générale,"Après quoi, au cours de la seconde réunion, CIANO essaie de dissuader HITLER d'une action immédiate.Je cite page 5 :

"Pour ces raisons, le Duce insista pour que les puissances de l'Axe fissent un geste qui rassurerait les peuples sur les intentions pacifiques de l'Italie et de l'Allemagne."

Puis nous avons la réponse du Fuhrer à cet argument :

"Le Fuhrer répondit que pour une solution du problème polonais, on ne pouvait perdre de temps ; Plus on attendrait jusqu'à l'automne, plus les opérations militaires seraient difficiles dans l'Est de l'Europe. A partir du milieu des eptembre, les conditions atmosphériques rendraient les opérations aériennes presque impossibles dans ces régions, alors que les conditions des routes qui étaient souvent transformées en marais par les pluies

.....

H0451-0033

de l'automne rendraient impossibles les actions de force motorisée. De septembre à mai, la Pologne était un grand marais tout à fait inapte à toute sorte d'opération militaire. La Pologne, par conséquent, pourrait occuper Dantzig en septembre et l'Allemagne ne pourrait rien faire, étant donné qu'elle ne pourrait pas les bombarder ou détruire le pays."

Je me demande si des sentiments de cette sorte les animèrent en ce qui concerne l'Angleterre.

" CIANO demanda, selon les vues du Fuhrer, quand la question de Dantzig pourrait être réglée. Le Fuhrer répondit que ce règlement devait être fait d'une manière ou d'une autre, à la fin d'août. A la question de CIANO; quelle solution le Fuhrer proposait, Hitler répondit que la Pologne devait céder le contrôle politique de Dantzig, mais que les intérêts économiques polonais seraient préservés et la conduite générale polonaise contribuerait à un soulagement général de la tension. Il se demandait si la Pologne était prête à accepter cette solution, étant donné que jusqu'à présent les propositions allemandes avaient été refusées. Le Fuhrer avait fait personnellement cette propositions à BECK à sa visite à Obersalzberg. Elles étaient extrêmement favorables à la Pologne. En compensation de cette réduction politique de Dantzig, sous une garantie complète des intérêts polonais, et de relations entre les intérêts de la Prusse Orientale et du Reich, l'Allemagne aurait donné des garanties de frontières, un pacte de 25 ans de bonnes relations, et la participation de la Pologne à l'influence sur la Slovaquie. BECK avait reçu laproposition, faisant remarquer qu'il désirait l'examiner. Le refus

.....

H0451-0034

vint comme résultat de l'interventi on anglaise. Les buts généraux polonais pouvaient être vus clairement d'après la presse. Ils voulaient la Prusse Orientale en entier, et même proposaient d'avancer sur Berlin."

Il était impossible pour une grande puissance de tolérer un voisin animé de sentiments aussi hostiles à 50 kms. de sa capitale.

Page 7, au milieu de la page, on verra :

"Le Fuhrer enest arrivé à deux conclusions bien définies :

1°) - Au cas d'une autre provocation, il attaquerait immédiatement,

2°) - Si la Pologne n'établissait pas directement et clairement ses intentions politiques, elle serait forcée de le faire".

Je passe à la dernière ligne de cette page :

"Etant donné la situation, de l'Allemagne et d'Italie n'existaient plus dans le monde à cause du manque d'espace; non seulement il n'y avait plus d'espace, mais l'espace vital était complètement bloqué par ses possesseurs actuels. Ils étaient assis comme des misérables sur leurs tables dehors, et ne voulaient pas se défaire de leurs richesses. Les démocraties de l'Ouest étaient dominées par le désir de gouverner le monde et ne considéraient pas l'Italie et l'Allemagne comme étant de leur classe. L'élément psychologique de mépris était peut-être la pire chose dans toute cette affaire, et la question ne pouvait être réglée que par une lutte à la vie à la mort que les partenaires de l'axe pourraient soutenir d'autant plus facilement que leurs intérêts n'y perdraient en aucune façon.

"La Méditerranée était manifestement le plus ancien

.....

H0451-0035

domaine pour lequel l'Italie avait un droit à la prédominance. Le Duce lui-même avait résumé la position dans les mots : que l'Italie déjà était la puissance dominante en Méditerranée. BISMARCK l'avait déjà reconnu, et le dit même dans s a lettre très connue à MANZZINI. Les intérêts de l'Allemagne et de l'Italie, ~~quoique~~ dans d es directions tout à fait différentes, ne risquaient pas d'amener un conflit. RIBBENTROP ajouta que si les deux problèmes mentionnés dans la conversation d'hier étaient résolus, l'Italie et l'Allemagne auraient les coudées franches pour l'Ouest. Le Fuhrer dit que la Pologne devait être abattue, si bien q ue pour cinquante ans elle serait incapable de lutter. En une telle déclaration, il apparaît clairement que dans ce cas les questions à l'Ouest pourraient être réglées.

CIANO remercia le Fuhrer de s on explication extrêmement clair de la situation. Il n'avait de son côté rien à ajouter et donnerait au Duce tous les détails. Il demanda une information plus précise, afin que le Duce puisse avoir tous les faits devant lui. Le Duce pourrait ne pas prendre de décision, parce qu'il pensait que le conflit avec la Pologne pourrait être localisé sur la base d'une longue expérience. CIANO vitt très bien que jusqu'alors le Fuhrer avait t oujours eu raison dans son jugement de la situation. Si cependant MUSSOLINI n'avait pas de décision à prendre, il lui fallait prendre certaines mesures de précaution, et par conséquent CIANO poserait laquestion suivante :

"Le Fuhrer avait mentionné deux positions sous lesquelles il prendrait la Pologne : si la Pologne se montrait

.....

H0451-0036

coupable d'une provocation sérieuse,

2°) si la Pologne ne présentait pas clairement sa position politique,

la deuxième pondition demandait une certaine décision. CIANO, par conséquent, demanda quelle était la date à laquelle le Pologne devait avoir satisfait l'Allemagne sur sa condition politique. Il le réalisa que à cette date dépendait des conditions climatiques.

"Le Fuhrer répondit que cette décision de Pologne devait êtree xpriméeau plus tard à la fin d'août, étant donné que la partie décisive des opérations militaires contre la Pologne, pouvait être exécutée dans une période de 14 jours, et la liquidation finale n'aurait pas besoin de plus de 4 semaines, elle pourrait être finie vers la fin de septembre, ou au début d'octobre. Et ceci pouvait être considéré comme étant les dates. Il s'ensuivait donc que les dernières dates où l'on pouvait commencer l'action restaient la fin d'août.

"Enfin, le Fuhrer assura à CIANO que depuis sa jeunesse, il avait favorisé la coopération germano-italienne, et qu'aucun autre but n'était exprimé dans ses livres. Il avait toujours pensé que l'Allemagne et l'Italie devaient collaborer, étant donné qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt entre eux. Il avait la chance personnellement de vivre à une époque où, à part lui-même, il y avait un autre homme d'Etat qui resterait grand et unique dans l'Histoire, et qu'il pouvait être l'ami de cet homme était une grande satisfaction personnelle pour lui, et si l'heure de la bataille commune sonnait, il se trouverait toujours aux côtés du Duce."

LE PRESIDENT. - Nous ajournerons pour 10 minutes.

.....

H0451-0037

B I IE à I3 heures

REPRISE DE L'AUDIENCE APRES SUSPENSION

M.GRIFFITH JONES.- Je pense que je n'ai jamais fourni ce dernier document C 47 . J'arrive maintenant au document GB 48 qui montre que les préparatifs militaires étaient déjà commencés et prêts d'être achevés . Je mentionne une lettre de l'accusé Funck. qui montre que les économistes n'étaient pas restés oisifs . C'est une lettre datée du 25 Aout que Funck écrit à son Fuhrer . Il dit :

"Mon Fuhrer , je vous remercie sincèrement et de tout coeur de vos souhaits amicaux à l'occasion de mon anniversaire . Combien nous devrions être heureux et reconnaissants d'avoir l'occasion de vivre ces temps extrêmement grands et qui changent la face du monde et de prendre part aux puissants évènements de ces jours . Le renseignement qui m'a été donné par le Feldmaréchal Goering , que vous, mon Fuhrer hier soir, avez approuvé en principe les mesures préparées par moi pour le financement de la guerre et pour les relations entre les prix et les salaires et l'exécution de sacrifices en cas de danger, m'a rendu très heureux Je rapporte , avec grand respect, que j'ai réussi grâce aux précautions prises pendant les derniers mois à rendre la Reischbank intérieurement si puissante et extérieurement si inattaquable que les chocs les plus sérieux de la monnaie internationale et du marché de crédit ne peuvent nous affecter Cependant, j'ai changé d'une façon tout à fait manifeste en or tous les biens de la Reischbank et de l'économie allemande à l'étranger autant qu'il est possible de s'en procurer . Etant donné les propositions que j'ai préparées pour une élimination impitoyable de toute la consommation qui n'est pas d'une importance vitale et de toutes les dépenses publiques et oeuvres publiques qui ne sont pas d'importance pour l'effort de guerre , nous serons en état de faire face à toutes ces demandes de finances et d'économie, sans choc sérieux .

H0451-0038

"J'ai pensé qu'il était de mon devoir en tant que plénipotentiaire général à l'économie , nommé par vous, mon Fuhrer, de vous faire ce rapport et de vous faire ma promesse solennelle , mon Fuhrer ! Heil mon Fuhrer! Walter Funck." Document PS 699 GB 49.

Il est peut-être difficile , étant donné cette lettre de voir comment l'accusé Funck peut dire qu'il ne connaissait pas les préparatifs et l'intention du gouvernement allemand, pour l'exécution de la guerre .

Je passe maintenant au discours prononcé par Hitler le 22 Août 39 à Obersalzbourg ; à ses commandants en chef . A la fin de la troisième semaine, tous les préparatifs étaient terminés . Ce discours a déjà été lu au Tribunal . Je voudrais solliciter la patience du Tribunal pour en entendre encore quelques lignes, page I, document PS 1014 USA 30, quatrième ligne :

"Chacun décidera que nous avons été déterminés dès le début à lutter contre les Puissances occidentales ."

§ 2 " La destruction de la Pologne est au premier plan . Le but est l'élimination des forces vivantes et non pas d'atteindre une certaine ligne . Même si la guerre devait éclater à l'ouest , la destruction de la Pologne sera le premier objectif . "

Une fois de plus la fameuse phrase du troisième paragraphe : "Je donnerai une cause de propagande pour commencer la guerre , quelle qu'elle soit, plausible ou non, cela n'a pas d'importance . On ne demandera pas plus tard au vainqueur s'il a dit la vérité ou non . Quand on commence une guerre et qu'on la fait, ce n'est pas le droit qui importe , mais la victoire ."

ce qui montre clairement comment cette cause propagandiste avait déjà été préparée .

A la page suivante, le troisième paragraphe :

"Il était clair pour moi qu'un conflit avec la

H0451-0039

Pologne devait arriver tôt ou tard . J'avais déjà pris cette décision au printemps, mais je pensais que je me tournerais d'abord vers l'ouest dans quelques années et seulement après contre l'est ."

Je mentionne ces passages pour insister sur l'intention du gouvernement allemand non seulement de conquérir la Pologne, mais par la suite en tous cas de faire une guerre d'agression contre les démocraties occidentales . Enfin je me reporte à la dernière page, il y a un passage qui est de plus en plus significatif, à mesure que l'on étudie l'histoire des derniers jours .

"Nous n'avons pas besoin de craindre un blocus (je cite le § 4) l'est nous fournira du grain, du bétail, du charbon, du plomb et du zinc . C'est une grande arme qui demande de grands efforts . Je crains seulement qu'à la dernière minute quelque schweinhund ne fasse une proposition de médiation .

L'arme politique va plus loin . Un début a été fait pour la destruction de l'hégémonie de l'Angleterre , la voie est ouverte aux soldats après avoir fait les préparatifs politique ."

La dernière ligne est très significative . Goering répond avec des remerciements au Fuhrer et l'assurance que les forces armées feront leur devoir .

Nous passons des préparatifs militaires et économiques au développement de la situation dans les champs diplomatiques et politiques . Le 23 Août 1939 le Sénat de Danzig passa un décret par lequel le colonel Foster est nommé chef de l'Etat de la Ville libre de Danzig , poste qui n'existait pas d'après le statut de la constitution de la ville libre . Je fournis le document Livre Bleu anglais qui prouve les intentions de déchirer les sentiments dans cette ville, TC 72 GB 50. Au même moment des incidents de frontière étaient provoqués par le gouvernement nazi avec l'as

H0451-0040

sistance des SS .

Le tribunal a déjà entendu le témoignage du Général Lahousen l'autre jour, dans lequel il mentionne qu'on avait fourni des uniformes polonais aux SS, si bien que des Polonais morts gisaient du côté allemand de la frontière .

Je réfère au Tribunal trois courts rapports qui corroborent le témoignage que vous avez entendu et qui se trouvent au Livre Bleu anglais . Ce sont des rapports de l'ambassadeur britannique à Varsovie . Le premier TC 72, N°53 qui devient GB 5I est daté du 26 Aout .

" Une série d'incidents se sont encore produits hier sur la frontière allemande . Une patrouille polonaise a rencontré des Allemands à un kilomètre de la frontière de la Prusse orientale près de Pelta . Les Allemands ouvrirent le feu . La patrouille polonaise répondit tuant le chef dont on a rendu le corps . Des troupes allemandes traversèrent la frontière en Silésie près de Szczyglo, deux fois à Rybnik et deux fois ailleurs, tirant des coups de feu et attaquant les blockhaus et les postes douaniers avec des mitrailleuses et des grenades à main . Les Polonais ont vigoureusement protesté à Berlin .

"La Gazeta Polska dans son titre d'aujourd'hui dit que ce sont plus que des incidents . Ce sont des actes très nets d'agression de détabhements disciplinés prémilitaires munis d'armes régulières de l'armée et même dans un cas c'était un détachement d'armée régulière . Les attaques continuent plus ou moins ."

"Ces incidents ne provoquent pas en Pologne l'abandon de son calme et sa forte attitude de défense . Les faits parlent par eux-mêmes et les actes d'agression viennent du coté allemand . C'est la meilleure réponse au délire de la presse allemande .

"Le Ministère des Affaires Etrangères déclare

H0451-0041

qu'un détachement allemand en uniforme a tué des Polonais à travers la frontière et en blessé un autre ."

Je passe au rapport suivant TC 72 N°54 qui devient GB 52. daté de la même date 26 Août .

"Le Ministère des Affaires Etrangères dément catégoriquement l'histoire racontée par Hitler à l'ambassadeur français que 24 Allemands avait été récemment tués à Lods et 8 à Bielsko . Cette histoire est sans aucun fondement ."

Enfin, en dernier TC 72.N°55 qui devient GB 53 le rapport du jour suivant le 27 Août :

Autant que je puis en juger les allégations allemandes de mauvais traitement de la minorité allemande par les autorités polonaises sont une grosse exégération, sinon une complète falsification .

"2) il n'y a aucun signe de perte de contrôle de la situation par les autorités civiles polonaises . Varsovie, et autant que je sache, tout le reste de la Pologne, est complètement calme .

"3) De telles allégations rappellent les méthodes de propagande nazie concernant la Tchécoslovaquie l'année dernière .

4) En tous cas, c'est une provocation pure et simple des Allemands, en accord avec une politique suivie depuis mars et qui a exacerbé le sentiment entre les deux nationalités . " Je suppose que ceci a été fait dans le but a) de créer un esprit de guerre en Allemagne . b) de faire impression sur l'opinion publique à l'étranger, c) de provoquer, soit le défaitisme soit une agression apparente en Pologne .

5) Ces deux derniers buts n'ont pas été atteints

6) On peut remarquer que Danzig a été à peine mentionné par Hitler .

7) Le traitement allemand des juifs tchèques et de la minorité polonaise est apparemment un facteur négligeable comparé aux souffrances alléguées par les Allemands en

H0451-0042

Pologne , où, on peut le noter, ils ne s'élèvent pas à plus de IO % de la population .

8)Devant ces faits, on peut à peine douter que si Hitler est décidé à faire la guerre , c'est dans le seul but de détruire l'indépendance polonaise .

9) Je ne perdrai pas l'occasion d'insister auprès du Ministre des Affaires étrangères sur la nécessité de faire tout ce qui est possible pour prouver que les allégations d'Hitler concernant la minorité allemande, sont fausses."

Une fois de plus nous avons une autre confirmation du témoignage du général Lahousen . Dans un memorandum qui a été capturé, relatant une conversation entre l'auteur et Keitel , document PS. 795 GB. 54. qui eut lieu le I7 août I939 , je cite le paragraphe I .

"J'ai rapporté ma conversation avec Jost à Keitel il a dit qu'il ne ferait pas attention à cette action, étant donné que le Fuhrer ne l'avait pas renseigné, et lui avait fait savoir que le point que nous avions fourni Heyderich des uniformes polonais, il trouve que je devrais informer l'état-major , il dit qu'il ne pense pas grand bien d'actions de cette sorte , cependant il n'y a rien d'autre à faire si elles ont été ordonnées par le Fuhrer , mais il pourrait demander au Fuhrer comment il a projeté l'exécution de cette action spéciale . En ce qui concerne Dirschau Varsovie, il a décidé que cette action serait exécutée seulement par l'armée . "

Telle était la situation à la fin de la première semaine en Août .

Le 22 Août le pacte de Non agression germano-russe fut signé à Moscou . Nous avons entendu le discours d'Hitler à ses commandants en chef qui fut un véritable choc pour le reste du monde . En fait, les ordres pour envahir la Pologne furent donnés immédiatement après la signature du Traité et l'heure H devait être aux premières heures du 25 août . Des ordres furent donnés d'envahir la Pologne le 25 août aux

H0451-0043

premières heures de la matinée et je vous le prouverai dans un moment .

Le même jour, le 22 Août où le traité Russo-allemand fut signé à Moscou, on apprit en Angleterre qu'il était signé et que par conséquent sa signification au point de vue militaire pour l'Allemagne et particulièrement dans les circonstances actuelles, était évidente . Le gouvernement Britannique, immédiatement montra clairement sa position, dans le suprême espoir que le Gouvernement allemand pourrait revenir à de meilleurs sentiments , document TC 72 N° 56 , c' est le premier document de la dernière partie de ce livre de documents . GB 55 .

"Votre Excellence aura déjà entendu parler de certaines mesures prises par le gouvernement de Sa Majesté et annoncées par la presse et la radio ce soir . Ces mesures sont, à l'avis du Gouvernement de Sa Majesté , rendues nécessaires par les mouvements militaires qui ont été rapportés d'Allemagne, et par le fait qu'apparemment l'annonce d'un accord Allemand-Soviétique est considérée dans certains endroits, aux quartiers généraux de Berlin, pour indiquer que l'intervention de la Grande Bretagne en faveur de la Pologne ne peut être une contingence avec laquelle il faille compter . Une plus grande erreur être faite; quoique l'on puisse prouver la nature de l'accord Germano-soviétique ne peut changer les obligations de la Grande Bretagne envers la Pologne , que le gouvernement de Sa Majesté a déclarées publiquement à diverses reprises et qu'il est déterminé à remplir . On a allégué que si le gouvernement de Sa Majesté avait montré plus clairement sa position en 1914 , la grande catastrophe aurait pu être évitée . Qu'il y ait du vrai ou non dans cette allégation le gouvernement de Sa Majesté est décidé que dans cette occasion il n'y aura pas un tel malentendu tragique . Si le cas se présente, il est décidé et prêt à utiliser sans

H0451-0044

délai toutes les forces en son pouvoir et il est impossible de prévoir la fin des hostilités une fois qu'elles seront engagées . Ce serait une dangereuse illusion de penser que si la guerre commence elle se terminera rapidement, même si un succes sur l'un des divers fronts sur lesquels elle sera engagée , pouvait être obtenu ."

Après quoi, le Premier Ministre demande d'une façon pressante au Gouvernement allemand d'essayer de résoudre les difficultés sans recourir à la force . Il suggère dans ce but qu'une discussion directe ait lieu entre les deux gouvernements polonais et allemand en même temps qu'une brève trève aurait lieu .

Neville Chamberlain conclut : "Maintenant je ne peux voir d'autres façons d'éviter la catastrophe qui entrainera l'Europe dans la guerre .Etant donné les graves conséquences qu'elle aurait pour l'humanité ; j'espère que Votre Excellence pèsera avec la plus grande délibération, les considérations que je vous ai fournies ."
Le lendemain, 23 Août Hitler répondit à Sir Neville Chamberlain , document TC 72 N° 60 qui devient GB 56 . Il commence en disant que l'Allemagne a toujours souhaité l'amitié de l'Angleterre , qu'elle a tout fait pour l'obtenir , mais que d'autre part elle a certains intérêts essentiels auxquels il lui est impossible de renoncer ."

Je cite le troisième paragraphe :

"L'Allemagne était préparée à régler les questions de Danzig et du Corridor en négociant sur la base d'une proposition d'une incomparable magninimité . Les allégations de l'Angleterre concernant une mobilisation allemande contre la Pologne (et nous voyons ici la malhonnêteté totale de toute l'histoire lorsque nous constatons des préparatifs qui s'étaient étendus contre la Pologne pendant des mois et des années) la question des desseins agressifs contre la Roumanie, la Hongrie etc .. de même que les soi-di-

H0451-0045

sants déclarations de garantie qui avaient été données par la suite , empêchait la Pologne de négocier sur une telle base qui aurait été tolérable pour l'Allemagne également .

"L'assurance inconditionnelle donnée par l'Angleterre à la Pologne qu'elle assisterait ce pays en toutes circonstances, sans considérations des causes qui auraient fait naitre le conflit , peut être interprété dans ce pays comme un encouragement au relachement sous le prétexte qu'une vague de terrorisme terrible contre un million et demi d'habitants Allemands, vivant en Pologne "

"Les atrocités qui ont eu lieu depuis ce moment dans ce pays sont terribles pour les victimes, mais intolérables pour une puissance comme le Reich allemand ; qui devrait rester spectateur impassible de ces évènements . La Pologne s'est rendue coupable d'un grand nombre de violations de ses obligations envers la Ville libre de Danzig et ses exigences ont le caractère d'un ultimatum .

"L'Allemagne ne peut tolérer une telle persécution et la garantie anglaise de la Pologne ne change absolument pas la question ."

Je cite le paragraphe 7 : Le gouvernement du Reich allemand a reçu un renseignement d'après lequel le gouvernement britannique a l'intention d'effectuer des mesures de mobilisation , qui, selon les déclarations contenues dans sa lettre, sont clairement dirigées contre l'Allemagne seule Ceci est soi-disant vrai, de la France aussi . Etant donné que l'Allemagne n'a jamais eu l'intention de prendre des mesures militaires autres que celles d'un caractère défensif contre l'Angleterre ou la France et étant donné que, comme on l'a déjà dit, elle n'a jamais eu et n'a pas l'intention dans l'avenir d'attaquer l'Angleterre et la France, il s'ensuit que cette déclaration, comme elle a été confirmée par vous, M. le Premier Ministre, dans votre lettre, ne peut

H0451-0046

que se référer à un acte décidé de menace dirigé contre le Reich . C'est pourquoi j'informe Votre Excellence, qu'au cas où ses déclarations militaires seraient exécutées , j'ordonnerais immédiatement la mobilisation des forces allemandes."

Si l'intention du Gouvernement allemand avait été pacifique , si véritablement il voulait la paix et non pas la guerre , quel était le but de ces lignes , de ces mensonges disant qu'il n'avait jamais eu l'intention d'attaquer l'Angleterre et la France ? qu'il ne mobilisait pas, alors que vu les preuves que nous avons , nous savons que ce sont des mensonges . Que se serait-il passé s'il avait eu des intentions pacifiques en ce qui concerne Danzig ,alors qu'il dit § I :"la question du traitement des problèmes européens sur une base pacifique n'est pas une décision qui dépend de l'Allemagne, mais surtout sur ceux qui après le crime commis par le traité de Versailles , se sont d'une façon incessante à toute révision pacifique . Ce n'est qu'après un changement de l'état d'esprit chez les Puissances responsables qu'il peut y avoir un véritable changement dans les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne . J'ai toute ma vie combattu pour l'amitié anglo-allemande ; l'attitude adoptée par la diplomatie britannique -tout au moins pour le moment- m'a convaincu de la futilité d'une telle tentative . S'il pouvait se produire un changement à cet égard dans l'avenir, personne n'en serait plus heureux que moi ."

Le 25 Août l'ancien accord anglo-polonais d'Assistance mutuelle fut signé à Londres . Il n'est pas nécessaire de lire ce document .Le Tribunal connait son contenu . Chaque pays prend la résolution d'aider l'autre au cas d'une attaque de la part d'une tierce puissance . Document TC 73 N° 9I GB 57 .

Je mentionne une lettre au Premier Ministre anglais et à une correspondance qui eut lieu quelques jours plus tard entre Daladier et Hitler . J'insiste sur ce point

H0451-0047

parce qu'il prouve la façon délibérée dont le gouvernement allemand avait préparé ses plans d'agression .

"L'ambassadeur français à Berlin m'a informé de votre communication personnelle." écrit le 26 août " Au moment où vous parlez des grandes responsabilités qui incombent aux deux gouvernements , à savoir, le carnage entre deux grandes nations qui ne demandent que la paix et le travail, je sens que je dois dire, à vous personnellement comme à nos deux peuples que le sort de la paix est entre vos mains . (ici il doit y avoir une faute d'impression, ce n'est pas je doute, mais "vous ne pouvez douter) vous ne pouvez mettre en doute mes propres sentiments envers l'Allemagne, ni les sentiments pacifiques de la France envers votre nation . Aucun Français n'a fait plus que moi pour renforcer entre nos deux nations non seulement la paix, mais aussi une sincère coopération de nos intérêts aussi bien que ceux de l'Europe et du monde entier . A moins que vous ne prêtiez au peuple français un sens de l'honneur plus bas que celui que je prête à la nation allemande , vous ne pouvez douter que la France remplira fidèlement ses obligations envers d'autres Puissances, comme la Pologne, qui j'en suis fermement convain cu désire vivre en paix avec l'Allemagne . . Jusqu'à présent on n'a rien fait qui empêche une solution pacifique d'une crise internationale avec honneur et dignité pour toutes les nations, si la même volonté de paix existe de chaque côté Avec la bonne volonté de la France , je proclame celle de toutes ses alliées. Je prends sur moi de garantir que la Pologne est prête comme elle l'a déjà montré , à se soumettre à l'application mutuelle d'une méthode de règlement comme on peut l'imaginer entre les gouvernements d'Etats souverains Avec une conscience claire, je puis vous assurer que parmi les différends qui se sont élevés entre l'Allemagne et la Pologne sur la question de Danzig , il n'y en a pas un qui ne puisse être soumis à une telle méthode, dans le but d'at-

H0451-0048

teindre une solution pacifique et juste .

"De plus, je déclare sur mon honneur qu'il n'y a rien dans la solidarité claire et loyale de la France à l'égard de ses alliés et de la Pologne qui pourrait empêcher l'attitude pacifique de mon pays .Cette solidarité ne nous a jamais empêchés et ne nous empêche pas aujourd'hui de garder la Pologne dans le même état d'esprit amical .

"Dans une heure aussi grave, je pense sincèrement qu'aucun être humain d'esprit élevé , ne pourrait comprendre qu'une guerre de destruction soit engagée sans qu'une dernière tentative soit faite pour atteindre un ~~résultat~~ règlement pacifique entre l'Allemagne et la Pologne .Votre désir de paix pourrait en toute certitude travailler dans ce but sans aucun préjudice pour l'honneur allemand . Moi, qui désire la bonne harmonie entre le peuple français et le peuple allemand et qui suis d'un autre côté , lié à la Pologne par des liens d'amitié et par une promesse , je suis prêt comme chef du gouvernement français , à faire tout ce qui sera possible pour provoquer une tentative pour une solution heureuse .

"Vous et moi étions dans les tranchées pendant la dernière guerre , vous vous savez comme je le sais l'horreur et la dévastation que cette guerre a laissé dans la conscience des peuples , sans même en considérer l'issue.L'image que je me forme dans mon esprit de votre rôle comme chef du peuple allemand , du rôle que vous pouvez jouer sur la voie de la paix , m'amènent à vous demander de répondre à cett suggestion .

"Si le sang français et le sang allemand devaient une fois de plus être versé comme il a été versé il y a 25 ans dans une guerre encore plus longue et plus meurtrière, chaque nation combattra croyant en sa propre victoire, mais les vainqueurs les plus sûrs seront : destruction et barbarie .

LE PRESIDENT.- L'Audience est suspendue jusqu'à 2 heures .

-:-:-:-:-

H0451-0049

367
5; 12; 45
14 h. à 15 h.
D.1

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Audience du 6 Décembre 1945 à 2 heures
sous la présidence de Lord JUSTICE LAWRENCE

COLONEL STORY - Plaise au Tribunal : puis-je annoncer quelque chose au nom de M. JONES ? Ce soir, à 19 h. 30, dans la salle d'audience, aura lieu la projection de la 2ème partie du film que les Etats-Unis ont l'intention d'utiliser comme preuve. Nous espérons que les avocats de la défense seront tous là à 19 h. 30

Dr RUDOLF DIX - Je crois devoir déclarer, au nom de la défense, qu'il ne nous paraît pas nécessaire que la présentation du film soit faite à notre intention avant les débats. J'attire votre attention sur le fait que nos soirées sont très occupées par la préparation du procès, et par les conversations que nous avons avec nos clients. Nous sommes obligés de lire de nombreux documents concernant les déclarations des témoins Nous pensons que nous pourrons voir ce film pendant la séance où il sera projeté, et nous pensons que vous n'avez pas besoin de vous donner la peine de nous le présenter deux fois.

Je vous prie de ne pas considérer cela comme un geste hostile le moins du monde. Comme je viens de vous le dire, il n'est pas nécessaire que nous ayons des travaux supplémentaires à faire. Je répète que nous reconnaissons volontiers que les Procureurs sont prêts à nous faciliter notre travail. Je vous en suis reconnaissant, et je vous prie de bien vouloir interpréter mes paroles dans ce sens.

M. LE PRESIDENT - Est-ce que je vous comprends bien ? Vous pensez qu'il serait inutile pour les avocats de la défense d'avoir au préalable une présentation du film, et de le voir avant qu'il soit déposé comme preuve. Est-ce bien ce que vous voulez dire ?

Dr RUDOLF DIX - C'est bien ce que j'ai dit, parfaitement.

H0451-0050

M. LE PRESIDENT - Colonel Story, je ne suis pas très sûr que vous ayez été présent au moment où le Docteur Dix a commencé ses observations. Si je comprends bien, il dit qu'étant donné la quantité de travaux préparatoires que les avocats de la défense doivent entreprendre ils ne considèrent pas comme nécessaire qu'on leur présente le film avant qu'il ne soit déposé comme preuve. Ils désirent en même temps exprimer leur gratitude pour la collaboration du Ministère public.

COLONEL STORY - Je vous remercie, c'est très bien.

SIR GRIFFITH JONES - Avant que le Tribunal suspende sa séance, je venais de lire la lettre de M. Daladier à Hitler, à la date du 26 Août. Le 27 Août, Hitler répondit à cette lettre, et je pense qu'il est inutile de lire cette réponse. Le sens en est à peu près le même que celui de la lettre qu'il adressa au premier Ministre Britannique en réponse à la lettre qu'il avait reçue précédemment au cours de la semaine. Ces deux lettres ont été prises dans le Livre Blanc allemand, que je dépose comme preuve numéro TB 58. Peut-être le Tribunal voudra-t-il bien accepter ces deux lettres et en noter les numéros.

Personne après cela ne pouvait dire que le Gouvernement allemand avait des doutes quelconques sur la position qui serait prise par les Gouvernements Britannique et Français, en cas d'une agression allemande contre la Pologne. Mais les plaidoyers en faveur de la paix ne se terminèrent pas là. Le 24 Août, le Président Roosevelt adressa à Hitler et au Président de la République Polonaise des messages. Je vais citer les quelques premiers paragraphes de ces lettres :

"Dans le message que je vous ai envoyé le 14 Avril, j'ai déclaré qu'il semblait que les chefs de grandes nations avaient la possibilité de libérer leurs peuples du

H0451-0051

désastre menaçant, mais que, à moins que l'effort soit fait immédiatement, avec de la bonne volonté de part et d'autre pour trouver une solution constructive de paix, à toutes les controverses existantes, la crise devant laquelle se trouve placé le monde se terminerait par une catastrophe."

"Aujourd'hui, cette catastrophe semble très proche, elle est en fait devant nous."

On m'a dit ce matin que je lisais un peu vite. Que le Tribunal veuille bien me dire si je dois lire plus lentement.

"Au message que je vous ai envoyé en Avril dernier, je n'ai reçu aucune réponse. Mais j'ai conscience que la cause de la paix du monde, qui est la cause de l'humanité elle-même s'élève au-dessus de toute autre considération, et en conséquence je m'adresse à nouveau à vous, avec l'espoir que la guerre qui menace et le désastre qui en résultera pour tous les peuples peuvent encore être évités."

"Par conséquent, je suggère en toute sincérité et avec toute mon ardeur, - et je le suggère également au Président de la République polonaise - que les Gouvernements d'Allemagne et de Pologne déclarent d'un commun accord s'abstenir de tout acte positif d'hostilité, pendant une période stipulée d'un délai raisonnable et qu'ils tombent également d'accord pour règler les problèmes qui se sont élevés entre eux, par une des trois méthodes suivantes :"

"1°) par des négociations directes.

"2°) en soumettant ces controverses à un arbitre impartial qui leur inspirera confiance à tous deux

"3°) par l'acceptation d'une solution de ces controverses, au moyen d'une procédure de conciliation."

Je pense qu'il est inutile de continuer à lire cette lettre. Comme je l'ai déjà indiqué au Tribunal la réponse à ce message fut l'ordre aux forces armées

H0451-0052

allemandes d'envahir la Pologne, le matin suivant. Ce document est le document 72, n° 124, qui devient GB 59. Je pose également comme preuve le document suivant : TC 72, n° 126 - GB 60, qui est la réponse à cette lettre du Président Roosevelt au Président de la République polonaise, et dans laquelle le Président de la République polonaise accepte l'offre de règler le différend par n'importe laquelle des méthodes pacifiques suggérées.

Le 25 Août, aucune réponse n'ayant été reçue de la part du Gouvernement allemand, le Président Roosevelt écrivit à nouveau :

"J'ai à cette heure reçu du Président de la République polonaise une réponse au message que j'avais adressé à Votre Excellence et à lui, la nuit dernière...."

Suit le texte de la réponse polonaise.

"... Votre Excellence a publiquement déclaré de façon réitérée que les buts et les objets recherchés par le Reich allemand étaient justes et raisonnables. Dans sa réponse à mon message, le Président de la Pologne a dit très clairement que le Gouvernement Polonais était désireux, sur les bases exposées dans mon message, d'arriver à un accord pour régler les controverses qui se sont élevées entre la République Polonaise et le Reich allemand, par des négociations directes, ou par une procédure de conciliation."

"Des vies humaines innocentes peuvent encore être sauvées, et on peut encore reprendre espoir que les Nations du monde moderne peuvent encore construire les fondements de relations paisibles et heureuses, si vous et le Gouvernement du Reich allemand acceptez d'utiliser les moyens pacifiques de règlement acceptés par le Gouvernement polonais. Tout le monde prie pour que l'Allemagne aussi veuille les accepter."

H0451-0053

Mylord, l'Allemagne ne voulait pas accepter, et elle ne voulait pas accepter non plus un appel lancé par le Pape, qui apparaît dans le document suivant. La réponse du Président de la Pologne figure comme document GB 61.

Elle ne voulait pas accepter ces propositions et elle ne voulait pas non plus entendre l'appel du Pape qui figure comme document TC 72 - n° 139, à la même date, le 2e Août et qui devient le document GB 72. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire cet appel. Les termes en sont similaires. L'Allemagne reçoit encore un appel du Pape, le 31 Août - TC 72, n° 14, qui figure comme document GB 63. - Excusez-moi, c'est le n° 141. Il me semble que cela est mal imprimé. Le Tribunal voudra bien m'excuser.

"Le Pape ne veut pas abandonner tout espoir que les négociations en suspend ne puissent amener à une solution juste et pacifique, tel le que celle qui fait l'objet des prières du monde entier."

Il n'est pas nécessaire de continuer à lire la suite de ce message. Si le Pape s'était rendu compte que les négociations qu'il mentionne comme négociations en suspens, les derniers jours d'Août n'étaient que des négociations illusoires - du moins en ce qui concerne l'Allemagne, - et utilisées comme elles l'étaient en fait - et j'espère éclairer le Tribunal sur ce point d'ici un moment - simplement comme une tentative pour dissuader l'Angleterre soit par menace, soit par corruption, de remplir ses obligations à l'égard de la pologne, alors il se serait évité la peine d'adresser ce dernier appel à Hitler.

Nous verrons très clairement que cette ultime offre allemande, dont je vais m'occuper maintenant, n'était pas une offre au sens propre du mot, Il n'y a

H0451-0054

jamais eu derriere ces offres la moindre intention d'entamer des discussions ou des négociations pour trouver une formule d'arbitrage, ou un moyen pacifique quelconque pour règler le différend en question. C'était simplement une tentative pour tromper et conquérir plus facilement la Pologne, parce qu'il s'agissait d'empêcher l'Angleterre et la France de remplir leurs obligations envers la Pologne.

Peut-être pourrai-je, avant de traiter ces documents, résumer en quelques mots ces dernières négociations. Le 22 Août, comme nous l'avons vu, le pacte germano-soviétique fut signé. Le 25 Août, ou plutôt, le 24 Août, des ordres furent donnés aux armées, de se mettre en marche le matin suivant. Juste au moment où ces ordres avaient été communiqués aux armées, la nouvelle arriva, semble-t-il, au Gouvernement allemand, que les Gouvernements britannique et polonais avaient déjà signé un pacte formel de non-agression et d'assistance mutuelle.

Jusqu'à ce moment, on s'en souviendra, la position était la suivante : on avait fait une déclaration à la Chambre des Communes, et un communiqué commun avait été fait à la presse indiquant qu'en fait polonais et Anglais s'aideraient mutuellement si l'un d'eux était attaqué, mais il n'y avait pas eu d'accord formel signé.

Donc, le 24 Août, avant que l'ordre eut été donné d'envahir, la nouvelle arriva que cet accord formel avait été signé, et l'invasion fut retardée, avec comme seul but de faire un ultime effort pour empêcher l'Angleterre d'intervenir dans la guerre. Il ne s'agissait pas de renoncer à la guerre, mais il s'agissait d'empêcher l'Angleterre d'intervenir, et faire cela le 25 Août.

Ayant retardé l'invasion, Hitler fit un communiqué verbal à Sir Neville Anderson, qui, comme le

H0451-0055

Tribunal le verra - est à la fois une tentative de corruption et de menace, par laquelle il espérait persuader l'Angleterre de se tenir à l'écart du conflit. Le 28 Août, Sir Neville Anderson remit la réponse du Gouvernement Britannique à ce communiqué. Il remit ce document à Hitler. Cette réponse insiste sur le fait que les différends devraient être règlés par accord. Le Gouvernement Britannique avance l'opinion que Dantzig doit être garanti par les autres puissances, ce qui, quels que soient les évènements, aurait été inacceptable pour le Reich allemand.

Comme je l'ai déjà dit, il est inutile de considérer ce qui aurait été acceptable ou inacceptable parce que, une fois déjà, il avait été exprimé très clairement, dans une réponse britannique du 28 Août que l'Angleterre ne se tiendrait pas à l'écart du conflit, et aiderait la Pologne en cas d'une agression allemande. Le Gouvernement allemand n'avait vraiment plus aucun intérêt à poursuivre les négociations, mais son seul souci était de trouver une apparence de justification quelconque, et d'empêcher que le rejet de tous les appels à la raison ne paraîsse de façon trop cynique.

Le 29 Août, le soir, à 7 heures 15, Hitler remit à Sir Neville Anderson la réponse du Gouvernement allemand à la réplique du Gouvernement britannique du 28 Août. Et là encore, ce document montre très clairement que le seul objet était de présenter une situation absolument inacceptable. Hitler est en effet d'accord pour entrer en relations directes, comme il avait été suggéré par le Gouvernement Britannique, mais ces conversations devaient être basées sur le retour de Dantzig au Reich, et aussi le retour au Reich du Corridor tout entier.

H0451-0056

On se souviendra que jusqu'à ce moment, même lorsqu'il prétendait que la Pologne avait renoncé aux clauses de l'accord de 1934, même à ce moment, il avait seulement exigé le retour de Dantzig seul au Reich, avec des arrangements pour construire un autostrade et un chemin de fer extra-territorial traversant le Corridor jusqu'à la Prusse Orientale. C'était peut-être acceptable, mais pour être certain que cela ne soit pas accepté, il demande maintenant le Corridor tout entier. Il n'est plus question de l'autostrade et du chemin de fer, et même ainsi et pour être absolument certain que cela ne soit pas accepté, il dit :

"Sur ces termes, je suis prêt à entrer en discussion. Mais procéder ainsi est une chose tout à fait urgente. J'attends un plénipotentiaire avec pleins pouvoirs du Gouvernement Polonais. J'attends sa présence ici, à Berlin, d'ici minuit, demain."

Cette offre fut faite à 7 heures 15, le soir du 29 Août. Elle devait être transmise tout d'abord à Londres, et de Londres à Varsovie. Puis, de Varsovie, le Gouvernement polonais devait donner des pleins pouvoirs à son ambassadeur à Berlin, de sorte que le délai rendait complètement impossible même une délégation de pleins pouvoirs à l'ambassadeur avant minuit. Cela ne permettait aucune possibilité de discuter la question le moins du monde.

Comme Sir Neville Anderson l'a expliqué, l'offre constituait un véritable ultimatum. A minuit, le 30 Août, au moment où le plénipotentiaire polonais aurait dû arriver, Sir Neville Anderson vit Ribbentrop et je vous lis le compte-rendu de cette entrevue, au cours de laquelle Sir Neville Anderson remit encore un message à Ribbentrop, en réponse au message qui lui avait été remis le soir précédent. Ribbentrop lut en allemand un

H0451-0057

document de deux ou trois pages, qu'il prétendait être les propositions allemandes qu'il fallait admettre comme base de discussion entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement polonais. Il les lut rapidement en allemand et refusa d'en remettre une copie. Il n'en transmis absolument aucun exemplaire à l'ambassadeur polonais, de sorte qu'il n'y avait aucune chance possible pour les Polonais d'avoir devant les yeux les propositions que l'Allemagne leur offrait si magnanimement comme base de discussion.

Le jour suivant, le 31 Août, M. vit Ribbentrop, et ne put rien obtenir de plus que la question de savoir s'il venait avec les pleins pouvoirs. Quand il dit qu'il n'avait pas les pleins pouvoirs pour négocier, Ribbentrop dit qu'il présenterait la situation au Fuhrer. Mais en fait, il était beaucoup trop tard pour présenter quoi que ce soit au Fuhrer, parce que le 31 Août - et je regrette de ne pouvoir vous donner l'heure exacte - Hitler avait déjà lancé sa directive n° 1 pour la conduite de la guerre qu'il présenta le jour suivant.

Le soir du 31 Août, à 9 heures, la radio allemande publia les propositions que Ribbentrop avait lu à Sir Neville Anderson la nuit précédente, disant que c'étaient là les propositions qui avaient été présentées comme base de discussion, mais que comme aucun plénipotentiaire polonais n'était arrivé pour en discuter, le Gouvernement allemand supposait qu'elles étaient rejetées.

C'est par cette diffusion, le soir du 31 Août, que le Gouvernement polonais eut connaissance pour la première fois de ces propositions, et c'était la première fois en fait que le Gouvernement anglais en entendit parler autrement que par le rapport de l'Ambassadeur disant que Ribbentrop les avait lues en allemand, et avait refusé d'en fournir un exemplaire le soir précédent.

H0451-0058

Après cette diffusion radiophonique, à 9 heures 15, et alors peut-être que l'émission n'était pas encore achevée, une copie de ces propositions fut remise à Sir Neville Anderson, pour le Gouvernement britannique.

Je n'ai fait que résumer la succession des évènements du courant de cette semaine. Je demande au Tribunal de se référer brièvement aux documents qui restent dans ce livre de documents. Tout d'abord, je dépose comme preuve un extrait de l'interrogatoire de l'accusé Goering, interrogatoire auquel on procéda le 29 Octobre 1945.

Dr OTTO STAHMER - Comme défenseur de l'accusé Goering, je contredis ce qui vient d'être dit, au sujet du document concernant les déclarations de Goering.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous répéter ?

Dr OTTO STAHMER - Il y a une possibilité de l'entendre comme témoin.

M. LE PRESIDENT - Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

Dr OTTO STAHMER - Comme défenseur de l'accusé Goering, je contredis la production du document qui, dans l'extrait du protocole, se rapporte à une déclaration de Goering. On peut entendre comme témoin Goering a tout moment, sur le sujet dont il s'agit dans le document en question.

M. LE PRESIDENT - Est-ce là votre objection ?

Dr OTTO STAHMER - Oui, c'est une protestation.

M. LE PRESIDENT - Le Tribunal ne comprend pas la raison de votre objection, étant donné que les termes de l'Article 15 C et de l'Article 16 B et C du Statut stipulent que les produreurs entreprendront entre autres choses la tâche de se livrer à un interrogatoire préliminaire de tous les témoins et des accusés, et l'article

H0451-0059

stipule qu'afin d'assurer un jugement impartial des accusés, la procédure suivante sera suivie :

b) pendant tout interrogatoire préliminaire des accusés, ils auront le droit de donner toute explication ayant un rapport avec les charges portées contre eux.

c) les interrogatoires préliminaires des accusés seront conduits ou traduits dans la langue que l'accusé comprend.

Ces clauses du statut, d'après le Tribunal montrent que l'accusé peut être interrogé, et que l'interrogatoire peut être déposé comme preuve.

Dr OTTO STAHMER - Je suis parti du point de vue que si cela avait été possible de demander d'entendre un témoin, il eut été préférable d'entendre cette déposition en tant que témoin.

M. LE PRESIDENT - Vous avez certainement l'occasion de citer l'accusé pour lequel vous plaidez, et de lui demander de témoigner lui-même. Ceci n'a rien à voir avec l'admissibilité de ces interrogatoires préliminaires.

SIR GRIFFITH JONES - Cet extrait est le n° TC 90 que je dépose comme document GB 64. Je cite, vers le milieu de la première réponse - c'est la fin de la dixième ligne ...

M. LE PRESIDENT - Un instant, s'il vous plaît. TC 90 ? Est-ce que cela vient avant TC 72 ?

SIR GRIFFITH JONES - Oui, cela précède le TC 72, cela vient en tous cas avant une partie de TC 72

M. LE PRESIDENT - Oui, continuez.

SIR GRIFFITH JONES - L'accusé Göring dit dans cet extrait ~~que~~: "Le jour où l'Angleterre donna sa garantie officielle à la Pologne, le Fuhrer m'appela au téléphone, et me dit qu'il avait arrêté l'invasion prévue

H0451-0060

de la Pologne. Je lui demandai alors si c'était un arrêt temporaire ou définitif. Il me dit : "Non, il faudra que je voie si nous pouvons éliminer l'intervention britannique."

M. LE PRESIDENT - Voudriez-vous lire la question avant de lire la réponse ?

SIR GRIFFITH JONES - Bien. Je reviens à la question qui a été posée à Gœring :

"Q. - Quand les négociations du Ministre des Affaires étrangères à Londres entraînèrent le traité anglo-polonais à la fin de Mars, ou au début d'Avril, n'était-il pas assez évident qu'une solution pacivique était impossible ?"

"R. - Oui, elle semblait impossible d'après ma conviction.

(Nous pouvons traduire : d'après sa conviction, mais non d'après les convictions du Fuhrer.)

"Quand on mentionna au Fuhrer que l'Angleterre avait donné sa garantie à la Pologne, il dit que l'Angleterre garantissait aussi la Roumanie, mais qu'au moment où les Russes prirent la Bessarabie, rien ne se produisit, et cela l'impressionna vivement."

"J'ai fait une erreur ici. A cette époque, la Pologne n'avait que la promesse d'une garantie. La garantie proprement dite ne lui fut donnée que peu de temps avant le déclenchement de la guerre."

"Le jour où l'Angleterre donna sa garantie officielle à la Pologne, le Fuhrer m'appela au téléphone, et me dit qu'il avait arrêté l'invasion projetée de la Pologne. Je lui demandai si cet arrêt était temporaire ou définitif. Il me dit : "Non, il faudra que je voie si nous pouvons éliminer l'intervention pritannique." Je lui demandai alors : "Pensez-vous que la situation sera différente d'ici quatre ou cinq jours ?"

"A cette époque, je ne sais pas si vous êtes

H0451-0061

au courant, Colonel, j'étais en contact avec Lord Halifax, par courrier spécial, en dehors des voies diplomatiques régulières, pour faire tout ce qui était possible afin d'arrêter la guerre avec l'Angleterre."

"Après la garantie, je tins pour inévitable une déclaration de guerre de la part de l'Angleterre. Je lui avais déjà dit, au printemps 1939, après l'occupation de la Tchécoslovaquie, que désormais, s'il essayait de résoudre la question polonaise, il devrait compter sur l'inimitié de l'Angleterre. En 1939, c'est-à-dire après le protectorat."

"Q. - N'est-ce pas, en fait, que les préparatifs pour la campagne contre la Pologne était à l'origine censés être terminés avant la fin d'Août 1939."

"R. - Oui.

"Q. - Et que l'ordre de la campagne contre la Pologne fut en définitive lancé entre le 15 et le 20 Août 1939, après la signature du traité avec la Russie Soviétique.?" (La date est manifestement fausse ici.)

"R. - Oui, voilà qui est exact.

"Q. - N'est-ce pas également un fait que le début de cette campagne fut ordonné pour le 25 Août, mais que le 24 Août, dans le courant de l'après-midi, il fut remis jusqu'au 1er Septembre, afin d'attendre le résultat des nouvelles manoeuvres diplomatiques avec l'ambassadeur anglais ?

" R. - Oui.

Tout commentaire sur ce document, quant à la question de savoir si Goering s'efforce d'éviter une guerre avec l'Angleterre est superflu, quand on saura que c'est Goering qui, après le fameux discours du 22 Août - alors qu'il était Commandant en Chef - remercia le Fuhrer de son exorde, et l'assura que les forces armées le soutiendraient du maximum de leur pouvoir.

H0451-0062

Je vais passer le document suivant, qui est dans le livre de documentation : il ne nous apprend rien de nouveau. Nous continuons avec le "communiqué verbal" comme on l'appelle dans le Livre Bleu de l'Angleterre, communiqué fait à Sir Neville Anderson, le 26 Août, après avoir entendu parler de la signature du traité anglo-soviétique, dans lequel il s'efforçait d'empêcher l'Angleterre de faire face à ses obligations. Il déclare, dans le premier paragraphe "qu'après avoir entendu l'Ambassadeur britannique déclarer qu'il ferait tous les efforts possible pour éviter la guerre", il doit affirmer - dans le deuxième paragraphe, - à nouveau que les provocations polonaises sont insupportables. Je cite le deuxième paragraphe :

"L'Allemagne était en toutes circonstances décidée à abolir les conditions draconiennes à sa frontière orientale, et qui plus est, elle était décidée à le faire dans l'intérêt de la paix et de l'ordre, mais aussi dans l'intérêt de la paix européenne. Le problème de Dantzig et du Corridor devait être résolu. Le Premier Ministre Britannique a fait un discours qui était mal conçu pour apporter un changement dans l'attitude allemande. Le résultat de ce discours serait au maximum une guerre sanglante et incalculable entre l'Angleterre et l'Allemagne. Une telle guerre serait plus sanglante que celle de 1914-1918. En opposition à la dernière guerre, l'Allemagne ne se verrait plus obligée de combattre sur deux fronts."

On voit la menace qui apparaît dans ce paragraphe.

"L'accord avec la Russie était sans conditions, et signifiait un changement dans la politique étrangère du Reich, un changement qui durerait pendant

H0451-0063

longtemps. La Russie et l'Allemagne jamais plus ne prendraient les armes l'une contre l'autre. A part ceci, les accords conclus avec la Russie assureraient aussi la sécurité économique de l'Allemagne, pour la période de guerre la plus prolongée qui soit."

"Le Fuhrer avait toujours désiré une compréhension mutuelle entre l'Angleterre et l'Allemagne, et une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne, dans le meilleur des cas, apporterait quelque profit à l'Allemagne, mais n'apporterait aucun profit à l'Angleterre."

Ensuite, nous en venons aux tentatives de corruption :

" Le Fuhrer déclare que le problème germano-polonais doit être résolu et sera résolu. Il est cependant prêt et décidé à pour arriver à une solution de ce problème, d'entrer en relations avec l'Angleterre une fois de plus, en présentant une offre très importante, très étendue. C'est un homme de grande décision, et dans ce cas aussi, il sera capable d'être un homme grand dans ses actions."

Ensuite, généreusement, il admet l'Empire Britannique, et accepte, est prêt à s'engager personnellement pour la continuation de son existence et à placer la puissance du Reich allemand à sa disposition, à condition que ses demandes coloniales, qui sont limitées, et qui peuvent être négociées par des méthodes pacifiques ainsi que ses obligations à l'égard de l'Italie ne soient pas mises en question. Il insiste également sur la détermination irrévocable de l'Allemagne de ne jamais entrer en conflit avec la Russie. Je cite les deux derniers paragraphes :

"Si le Gouvernement Britannique veut prendre en considération ..."

M. LE PRESIDENT - Ne voudriez-vous pas

H0451-0064

lire les deux premières lignes du troisième paragraphe ?

SIR GRIFFITH JONES - Oui, je les résumais.

"Paragraphe 3 -Il désire aussi insister sur la décision irrévocable de l'Allemagne, de ne jamais entrer en conflit à nouveau avec la Russie.

M. LE PRESIDENT - Oui.

H0451-0065

Et j'en viens au dernier paragraphe :

Si
" Le gouvernement veut prendre en considération ces idées, il en résultera une bénédiction our l'Allemagne et aussi pour l'Empire britannique. S'il rejette ces idées, ce sera la guerre. En aucun cas, la Grande - Bretagne n'en sortira plus forte. La dernière guerre l'a déjà prouvé.Le Fuehrer dit qu'il y a des décisions par lesquelles il est lui-même lié et que c'est là sa dernière offre."

LE PRESIDENT. - Il y a une légère odeur de fumée, nous suspendons l'audience pour examiner avec soin cette question.

(Suspension de 15 minutes)

SIR GREFFITH JONES. - Je venais de lire les offres de Hitler au gouvernement britannique. C'était le document TC 72 qui devient maintenant le document G B 75.

Le gouvernement britanique, naturellement, ne savait pas quels étaient les buts véritables de ce message et le prit pour authentique. Il était prêt à engager les discussions sur cette base. Et si nous revenons au 28 août, ils dirent à ce moment qu'ils étaient prêts à engager des discussions. Ils étaient d'accord avec Hitler sur le fait que les différents devaient être réglés (paragraphe 4) :

" D'après l'avis du gouvernement de sa majesté, une solution raisonnable des différents entre l'Allemagne et la Pologne peut être atteinte par un accord entre les deux pays, sur des bases qui comprendraient la sauvegarde et l'intérêt essentiel de la Pologne"

Et il rappelle que dans son discours du 28 avril, le

H0451-0066

Le Chancellier allemand a reconnu l'importance de son intérêt pour la Pologne. Mais, comme le Premier Ministre l'a déclaré dans salettre au Chancelier allemand du 22 août :

" Le gouvernement de sa Majesté considère qu'il est
" essentiel pour le succès de ces discussions qui
" précéderaient l'accord, qu'il soit bien entendu au préa-
"lable que tout accord conclu serait garanti par d'autres
" puissances. Le gouvernement de sa Majesté est prêt, si
" on le désire, à donner sa contribution à l'opération
" efficace d'une telle garantie".

Je prends maintenant le dernier paragraphe de cettepage, c'est à dire le paragraphe 6 :

" Le gouvernement de sa Majesté en a dit assez
" pour que son attitude soit précise et claire dans les
" questions spéciales à traiter entre l'Allemagne et la Po-
" logne. Il espère que le Chancelier allemand ne pensera
" pas que, étant donné que le gouvernement de sa Majesté
" a des scrupules concernant ses obligations à l'égard de
" la Pologne, ils ne désirent pas utiliser toute leur in-
f"fluence pour aider au succès d'une solution qui soit ac-
" ceptable, tant pour l'Allemagne que pour la Pologne."

Ceci naturellement représentait un coup de marteau pour les espoirs de l'Allemagne. Ils avaient échoué dans leurs tentatives de corruption tendant à empêcher l'Angleterre de remplir ses obligations à l'égard de la Pologne et désormais il n'y avait plus qu'une question, ils cherchaient à sortir de leur embarras aussi vite que possible et à sauver la face dans cette affaire.

Je dépose une lettre, ce dernier document GB 67

H0451-0067

Je dépose également un rapport de Sir Neville Anderson, rapport de son entrevue. Document suivant, TC 75, qui devient GB 67. Pendant cette entrevue, Sir Neville Anderson à nouveau insista sur l'attitude britanique et sur leur décision en toute éventualité de remplir leurs obligations à l'égard de la Pologne. J'aimerais citer un paragraphe qui est intéressant étant donné les lettres qui suivirent, le paragraphe 10.

" A la fin, je lui posais deux questions directes, était-il disposé à négocier avec les Polonais : était-il prête à discuter la question d'un échange de population. Il répondit par l'affirmative en ce qui concerne la deuxième question, bien que je n'ai aucun doute qu'en même temps il pensait à une rectification de frontières. En ce qui concerne la première question, il me dit qu'il ne pouvait me donner de réponse avant d'avoir répondu au gouvernement de sa Majesté avec toute la réflexion qu'un tel document méritait. A cet égard, il se tourna vers Von Ribbentrop et dit : nous pourrions appeler ici le Maréchal Goering pour en discuter avec lui"

et dans le paragraphe suivant ; Sir neville Anderson dit :

" Je lui répétais finalement très solennellement l'essentiel de la conversation en ce qui me concernait."

J'en viens au document suivant TC 72 n° 78, qui devient GB 68. La réponse allemande comme je l'ai exposé plus tôt fut remise à Sir Neville Anderson à 7 h. 15 du soir, le 29 août. La réponse expose les usggestions proposées par le gouvernement britanique dans sa note précédente et continue en disant que :

H0451-0068

les " Les gouvernements sont prêts à entrer en discussion sur la base que le corridor tout entier de même que Dantzig seront rendus au Reich."

Je cite spécialement l'avant dernier paragraphe de la première page de ce document :

" Les exigences du gouvernement allemand sont conformes à la révision du traité de Versailles en ce qui concerne ces territoires, qui a toujours été reconnue nécessaire, c'est-à-dire retour de Dantzig et du corridor à l'Allemagne, sauvegarde de l'existence du groupe de nationaux allemands dans les territoires restant à la Pologne."Il est juste de dire maintenant, comme je l'ai déjà fait remarquer plus tôt que ce droit avait été reconnu depuis longtemps. Le 28 avril, ces exigences concernaient uniquement Dantzig, l'autostrade et le chemin de fer. Le Tribunal se souviendra que sa lettre s'efforce uniquement de fournir des prétextes et des raisons pour empêcher la Pologne d'accepter les négociations et empêcher ainsi une solution empêchant une agression depuis longtemps décidée.

J'en viens maintenant à la deuxième page, vers la moitié de la page commençant à"c e sujet ". Je ferais peut-être mieux de commencer par exprimer le sens du passage précédent. Le gouvernement britanique attache de l'importance à deux considérations :

" Le danger existant d'une explosion imminente doit être éliminé aussi facilement que possible par des négociations directes. Deuxièmement, l'existence du gouvernement polonais dans la forme où il continuait alors d'exister doit être

H0451-0069

sauvegardée de façon adéquoite dans la sphére économique et dans la sphère politique au moyen de garanties internationales. A ce sujet, le gouvernement allemand fait les déclarations suivantes : Bien que sceptiques quant aux perspectives d'un résultat heureux, ils sont néanmoins prêts à accepter la proposition anglaise et à entrer en discussion directe."

Ils le font, comme ils l'ont déjà fait remarquer uniquement comme résultat de l'impression qu'a fait sur eux la déclaration écrite reçue du gouvernement britanique. Eux aussi désirent un pacte d'amitié en accord avec les lignes générales indiquées à l'ambassadeur birtanique. Et ensuite, l'avant dernier paragraphe :

" Quant au reste, en faisant cés propositions le gouvernement allemand n'a jamais eu l'intention d'interférer avec lesintérêts vitaux de la Pologne ou de mettre en question l'existence d'un état polonais indépendant." -

- Ces lettres ressemblent plutôt à celles d'unescroc qu'à celles d'un gouvernement d'une grande nation. -

" En conséquence, le gouvernement allemand, dans ces circonstances est d'accord et s'engage à accepter lesoffres de service du gouvernement britanique pour assurer l'envoi à Berlin d'un émissaire polonais nanti de pleins pouvoirs. Il faut que l'arrivée de cet émissaire ait lieu le mercredi 30 août 1939. Le gouvernement allemand établira immédiatement un projet de propositions pour une solution acceptable pour eux-mêmes , et si possible, mettra ces propositions à la dis osition du gouvernement britanique avant l'arrivée du négociateur polonais. "

H0451-0070

C'était à 7h 15, le soir du 29 août et, comme je l'ai déjà expliqué, cela ne laissait que bien peu de temps pour faire venir l'émissaire polonais avant le minuit suivant. (ce document était le GB 68)

Le document suivant est le rapport de M. Neville Anderson concernant cette entrevue. Il résume ce qui s'est produit, et je cite en particulièr le paragraphe 4 :

> " Je remarquai que cette phrase ressemblait (c'est à dire le passage au sujet de l'émissaire devant être là avant le minuit suivant) , je remarquai que cette phrase ressemblait à un ultimatum ; mais après quelques remarques excitées, tant de Hitler que de Von Ribbentrop, ceux-ci m'assurèrent que le seul but était d'insister sur l'urgence du moment, de ce moment où les deux armées entièrement mobilisées, se faisaient face à face."

C'était l'entrevue du soir du 29 août. Le dernier document sera déposé comme GB 69. A nouveau le gouvernement britanique répond, et Sir neville Anderson a remis cette réponse à von Ribbentrop, à la fameuse réunion à minuit du 30 août, heure à laquelle l'émissaire polonais aurait du être là. Il est inutile que je lise complètement et intégralement. Le gouvernement britanique exprime son désir d'améliorer les relations, ils insistent à nouveau qu'ils ne peuvent pas sacrifier les intérêts de leurs amis afin d'obtenir une amélioration de ces relations. Ils comprennent, disent-ils, que le gouvernement allemand accepte les conditions suivant lesquelles le reglèment sera soumis à une garantie internationale. Ils font des réserves quant aux exigences exprimées par les Allemands dans leurs notes et

H0451-0071

ILS INFOrment le gouvernement polonais immédiatement. E n définitive, ils comprennent que le gouvernement allemand rejette les propositions. Ce document, le compte-rendu de l'entrevue du 30 août sera déposé comme GB 70, ou plutôt, c'est ce document que M. Neville Anderson a remis à Ribbentrop à cette entrevue. Pour le compte-rendu de cette entrevue nous prendre le document suivant; dans le livre du Tribunal, c'est le numéro 92, qui devient GB 71. Ce n'est pas un document très long et cela vaut peut-être la peine qu'on le lise intégralement :

" J'ai dit à von Ribbentrop, ce soir, que le gouvernement de sa Majesté trouvait difficile de conseiller au gouvernement polonais d'accepter la procédure exprimée dans la réponse allemande et suggère qu'il adopte un contact normal, c'est à dire, que, quand les propositions allemandes seraient prêtes, ils invitent l'ambassadeur polonais à lui rendre visite et qu'il lui remette les propositions pour qu'il les transmette à son gouvernement en vue de l'ouverture immédiate de négociations. J'ai ajouté que si ces bases permettaient un espoir de réglement on pouvait compter sur le gouvernement de sa Majesté pour faire de son mieux à Varsovie pour que les négociations soient poursuivies. Von Ribbentrop répondit en produisant un document assez long qu'il lut à haute voix en allemand à une vitesse éclair. Imaginant que par la suite il me le remettrait, je n'essayais pas de suivre de trop près lesquelques 16 articles qu'ils contenait. Bien que je ne puisse par conséquent garantir l'exactitude, les points essentiels étaient"(inutile que je lise intégralement, je prends maintenant le paragraphe 3) " Quand je demandai à Von Ribbentrop le texte de ces propositions en accord avec

H0451-0072

ce qui avait été convenu dans la réponse allemande d'hier Il affirma qu'il était maintenant trop tard, étant donné que le représentant polonais n'était pas arrivé à Berlin à minuit. J'observais que des déclarations ce cette sorte signifiaient que la requête pour un représentant polonais, exigeant son arrivée à Berlin le 30 août constituait en fait un ultimatum en dépit de ce que lui et Hitler assuraient hier. Il nia ceci, disant que l'idée d'un ultimatum était le fruit de mon imagination. Pourquoi alors, demandais-je ne voulaient-ils pas adopter une procèdure normale et me donner une copie des propositions, demander à l'ambassadeur polonais de lui rendre, exactement comme Hitler m'avait convoqué quelques jours plus tôt, et remettre ces propositions à l'ambassadeur pour qu'il les communique àu gouvernement polonais. Dans les termes les plus violents, M. Ribbentrop dit qu'il ne demanderait jamais à l'ambassadeur de lui rendre visite. Il fit entendre que si l'ambassadeur polonais lui demandait une entrevue il pourrait en être autrement. Je dis que naturellement j'informerai mon gouvernement immédiatement , sur quoi, il dit que ceci était son opinion personnelle, il transmettrait cependant tout ce que j'avais dit à l'attention de Hitler et il appartenait au Chancelier de décider.

Nous nous séparâmes sur ces termes, mais je dois vous dire que tout dans l'attitude de Von Ribbentrop au cours de cette désagréable entrevue ne faisait qu'imiter Hitler dans ses piresmoments. Il fit allusion de façon insistante à la mobilisation polonaise mais je répondis que cela n'était guère surprenant puisque l'Allemagne avait déjà mobilisé et que Hitler l'avait admis hier."

H0451-0073

A la suite de cela, le 31 août , à 6h30 du soir, lâambassadeur de Pologne, Lipski eut une entrevue avec Ribbentrop.(C'est le document TC 74 n° 112 qui devient GB 72) C'est un bref compte-rendu à M. Beck :

" J'ai exécuté les instructions. Ribbentrop m'a demandé si j'avais ~~xxx~~ pleins pouvoirs pour entreprendre des négociations. Je répondis que non, Il me demanda alors si j'avais été informé qu'à la suggestion de Londres, le gouvernement ~~dexLondresxax~~ allemand avait dit qu'il était prêt à négocier indirectement avec un délégué du gouvernement polonais qui serait nanti des pleins pouvoirs nécessaires et qui aurait dû arriver le jour précédent 30 août. Je répondis que je n'avais aucune information ~~d~~directe sur le sujet. En conclusion Ribbentrop répéta qu'il avait pensé que je recevrais de pleins pouvoirs pour négocier. Il communiquerait ma démarche au Chancelier."

Comme je l'ai déjà indiqué, il était trop tard ; des ordres avaient été donnés ce jour à l'armée allemande pour envahir la Pologne. J'en viens au document C 126, qui a déjà été déposé comme n° GB 45. D'autres parties en ont été déposées et je vais maintenant faire mention de la lettre qui figure à la deuxième page " Ordre extrêmement secret". C'est signé par Hitler et on le décrit comme sa directive n°I pour la conduite de la guerre.

" Date : 31 août 1939

Maintenant que toutes les possibilités politiques de régler par des moyens pacifiques une situation qui à la frontière orientale est intolérable pour l'Allemagne sont épuisées, j'ai décidé d'adopter une solu-

H0451-0074

tion de force/ L'attaque contre la Pologne doit être exécutée en accord avec les préparatifs faits pour le Fall Weiss, avec les modifications qui résulteront en ce qui concerne l'armée, du fait que, entre temps, elle a presque complété les dispositifs. Les tâches ont été assignées et les buts d'opération ne sont pas modifiés. Date de l'attaque : 1er septembre 1939. Heure de l'attaque : 4h45 - ceci a été inscrit au crayon rouge - C'est le jour aussi pour les opérations à Gydnia, dans la baie de Dantzig et au pont de . A l'Ouest, il est important que la responsabilité de l'ouverture des hostilités repose de façon très claire sur l'Angleterre et la France. Au début, une action purement locale, sera entreprise contre des incidents de frontière sans importance."

Par la suite, il expose les détails de l'ordre et il est inutile de le lire en détail devant cette Cour.

Ce même soir, à 9 heures, la radio allemande diffusa les termes des propositions allemandes parlesquelles il était établi que le gouvernement était prêt à ouvrir des négociations avec le gouvernement polonais. Il expose les propositions de façon étendue. On se souviendra que, à cetteheure, ni M. Anderson, ni le gouvernement polonais, ni leur ambassadeur n'avaient encore reçu un exemplaire écrit de ces propositions et en vérité, c'est un documentqui vaut la peine d'être lu, ou simplement des extraits pour la seule exhibition ou l'exemple de la duplicité. Je cite le deuxième paragraphe

" En outre,le gouvernement allemand fit remarquer qu'il se sentait à même de présenter les bases concernant l'offre d'un accord possible avec

H0451-0075

nagen désirées par moi, je veux résoudre le problème par les armes. Les Allemands en Pologne sont persécutés par une terreur ~~xxxxxxxx~~ sanglante et chassés de leurs foyers. Plusieurs actes de violation de frontière qui ne sauraient être tolérés par une grande puissance montrent que la Pologne n'est plus prête à respecter les frontières du Reich. Pour mettre fin à ces actes de folie, je ne vois aucune autre façon à partir de maintenant que de faire face à la force par la force. Les forces armées allemandes entreprendront avec une ferme détermination la lutte pour l'honneur et les droits vitaux du peuple allemand. J'attends de chaque soldat qu'il soit conscient de la haute tradition des qualités militaires éternelles du soldat allemand, et qu'il remplisse son devoir jusqu'au bout. Souvenez-vous toujours et dans toutes les circonstances que vous êtes les représentants de la Grande Allemggne nationale socialiste. Vive notre peuple et le Reich."

Nous voyons donc qu'Hitler avait enfin tenu sa parole à ses généraux, il leur avait leur prétexte de propagande, leur justification et à ce moment, en tout cas, cela avait peu d'importance. Il importait peu de savoir ce que les gens diraient par la suite.

" On ne nous demandera pas plus tard si nous avons dit la vérité ou pas. Quand on engage une guerre, ce qui compte, c'est la force ."

A cette date du ler septembre parvint la nouvelle de la violation du territoire polonais. Le gouvernement britannique, en accord avec les obligations de ~~xxxx~~ ses traités fit ~~xxxxxx~~ envoyer un ultimatum au gouvernement allemand dans lequel il disait :

H0451-0076

" Il m'appartient par conséquent d'informer Votre Excellence que, à moins que le gouvernement allemand ne soit prêt à donne au gouvernement de sa Majesté des assurances satisfaisantes suivant lesquelles le gouvernement allemand mettrait fin à toute action agressive contre la Pologne et serait prêt à retirer rapidement ses forces du territoire polonais, le gouvernement de sa Majesté du Royaume-Uni, sans aucune hésitation, remplira ses obligations à l'égard de la Pologne."

Le 3 septembre, puisqu'aucun retrait des troupes n'avait eu lieu (document mentionné GB 74) un ultimatum final fut remis au Ministère des Affaires Etrangères allemand. Je cite le troisième paragraphe :

" Bien que ce communiqué vous ait été fait il y a plus de 24 heures, aucune réponse n'a encore été reçue, mais les attaques allemandes contre la Pologne continuent et son intensifiées. Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que, à moins que pas plus tard que 11 heures du matin - heure britanique - aujourd'hui 3 septembre, des assurances satisfaisantes soient données par le gouvernement allemand et aient atteint le gouvernement de sa Majesté, un état de guerre existera entre les deux pays à dater de cette heure."

C'est ainsi qu'à 11 heures, le 3 septembre, l'état de guerre fut déclaré entre l'Allemagne et l'Angleterre et entre l'Allemagne et la France. Tous les appels à la paix et à la raison avaient été vains. Nous voyons qu'ils étaient condamnés à l'échec devant de tellesdéterminations d'exécuter cet assaut contre la Pologne ; ces préparatifs s'étaient poursuivis pendant des mois, pendant des années.

H0451-0077

JN I4

Nous n'avons pas à discuter ce que pensait l'un des membres du gouvernement allemand. S'il y a un doute quelconque dans l'esprit du Tribunal après ce que nous avons vu, je vous demanderai de regarder deux documents encore. D'abord le permier document, TC I83I qui deviendra GB 75. Même maintenant, le 3 septembre, Mussolini offre une chance de paix.

H0451-0078

FP/I

6/I2/45

I6 h.à I7 h.

Nous avons ici un télégramme, il porte 6 h.30 ~~du=matin~~ et il m'est un peu difficile de préciser si c'est du matin ou du soir, mais la date est 3 Septembre. Je le cite :

"L'ambassadeur italien a remis au Secrétaire d'Etat sur l'ordre du Duce, la copie suivante pour le Führer et Chancelier du Reich, et pour le Ministre du Reich aux Affaires Etrangères :

' L'Italie envoie l'avis, laissant naturellement toute décision au Führer, il y a encore une possibilité pour convoquer une conférence, avec la France, l'Angleterre et la Pologne, sur les bases suivantes :

- I°) Un armistice, qui laisserait les divisions de l'Armée où elles sont en ce moment. On se souviendra qu'au 3 Septembre, ils avaient déjà avancé considérablement par delà la frontière.

- 2°) Que la conférence soit convoquée d'ici deux ou trois jours.

- 3°) Solution de la controverse polono-allemande qui serait certainement favorable pour l'Allemagne, étant donné la situation actuelle.

Cette idée, qui provenait du Duce, avait son partisan essentiel en France.

Dantzig est déjà allemand, et l'Allemagne détient déjà des garanties pour la plupart de ses exigences. En outre, l'Allemagne a déjà eu, une satisfaction morale si elle voulait accepter ce projet de conférence, elle atteindrait tous ses buts, et en même temps elle empêcherait une guerre, qui dès aujourd'hui, a l'aspect d'une

...

H0451-0079

guerre universelle, d'une durée extrêmement longue."

Mais Mylord, peut-être que même MUSSOLINI, n'appréciait pas ce que tous les buts allemands étaient, et naturellement l'offre fut rejetée dans la lettre sans équivoque qu'HITLER écrivit en réponse. Je vous prie de revenir au document précédent. Ces era le document G.B. 76; il fait partie, je vous demande pardon, du même document G.B. 75.

"Duce,

Je veux d'abord vous remercier pour votre ultime tentative de médiation."

LE PRESIDENT.- Si je comprends bien les références G.B. que vous donnez, ne figurent pas du tout sur les documents, ce sont les n° de présentation qui doivent figurer sur les documents après qu'ils aient été déposés devant le Tribunal ?

SIR GRIFFITH JONES.- Oui, c'est le greffier de la Cour qui doit préciser la référence qui doit être sur le document proprement dit, afin que le Tribunal soit en mesure de trouver le document lui-même.

Le dernier document était le document PS-I83I, et le tout dernier a figuré dans le livre de documents. Le document que je suis sur le point de citer est l'avant-dernier dans le livre du Tribunal, mais il porte le même numéro que le tout dernier, parce que les deux concernent les mêmes documents.

LE PRESIDENT.- Je pense que si vous vouliez nous expliquer le système utilisé pour les présentations de documents, cela nous aiderait.

...

H0451-0080

SIR GRIFFITH JONES.- Les documents présentés sont numérotés actuellement, jusqu'au moment où ils sont présentés comme preuve. Il y a un numérotage tel que TC , PS , L et d'autres lettres, cela n'a aucune signification spéciale, mais cela nous indique par qui ils ont été trouvés. Quand les documents sont déposés comme documents présentés, on les marque. Ce sont les Greffiers de la Cour qui doivent les marquer par un numérotage spécial du Tribunal. Les documents déposés par le représentant des Etats-Unis ont tous été annotés des lettres U.S. Les documents qui ont été présentés par le Ministère portent la cote G.B. Si cela peut vous aider d'une manière quelconque, je ferai marquer ces livres de documents ce soir, avec les nouvelles cotes du Tribunal, portées par les Greffiers de la Cour au cours de la journée.

LE PRESIDENT.- Nous reviendrons la-dessus plus tard.

SIR GRIFFITH JONES.- S'il subsiste un doute quelconque au sujet de ces documents, j'en ai une copie.

LE PRESIDENT.- Vous avez l'intention de lire le document P.S. 1831 maintenant ?

SIR GRIFFITH JONES.- Oui, c'est le document G.B.75

"Duce,

Je désire tout d'abord vous remercier pour votre dernière tentative de médiation. J'aurai été prêt à accepter, mais à la seule condition qu'il soit possible de me donner certaines garanties quant au succès de la conférence, parce que pendant les derniers deux jours,

...

H0451-0081

les troupes allemandes sont engagées dans une avance extraordinairement rapide en Pologne. Il aurait été impossible de supprimer les sacrifices sanglants de cette avance par des intrigues politiques. Cependant, je crois que l'on aurait pu trouver une façon,d'arranger les choses, si l'Angleterre ne s'était pas montrée décidée à se plonger dans la guerre, quel que soit le cas. Je n'ai pas été devant les Anglais, parce que je ne crois pas qu'on aurait pu maintenir la paix pendant plus de six mois ou un an, Etant donné les circonstances, j'ai pensé endépit de tout que le moment actuel était le plus approprié pour la résistance.

Actuellement, la supériorité des forces armées allemandes en Pologne est si écrasante, dans tous les domaines, que l'armée polonaise s'écroulera dans un délai très bref. Je me demande si ce succès rapide aurait pu être réalisé d'ici un ou deux ans. L'Angleterre et la France auraient armé leur alliée, dans une telle mesure, que la supériorité technique écrasante des forces armées allemandes n'aurait pas été aussi évidente. Je me rends compte que la lutte que j'engage est une lutte à mort mon propre destin ne joue aucun role dans cette lutte. Mais je me rends compte aussi que l'on ne peut éviter une telle lutte de façon permanente, et qu'il faut choisir , après un examen calme, le moment de la résistance de façon à ce que les probabilités de succès soient garanties ,vet je crois à ce succès avec la fermeté d'un roc. Récemment, vous m'avez donné l'aimable assurance que vous pensez être à même de m'aider en divers domaines. Je vous remercie de ceci à l'avance, avec une gratitude sincère, mais je crois aussi que même si nous parcourons maintenant une route différente, la destinée nous unira

....

H0451-0082

finalement. Si l'Allemagne nationale-socialiste est détruite par les démocraties occidentales, l'Italie facite aurait aussi à faire face à une sombre destinée. Je me suis personnellementt oujours rendu compte de cette communauté devant l'avenir de nos deux Gouvernements, et je sais que vous, Duce, pensez de la même façon.

En ce qui concerne la situation en Pologne, j'aimerai faire la brève remarque que nous écartons naturellement toutes les choses qui n'ont pas d'importance, que nous ne gaspillons pas un homme pour des tâches sans importance. Nous dirigeons toutes nos forces pour des actes, à la lumière de grandes considérations stratégiques. L'armée polonaise du Nord, qui se trouve dans le corridor, a déjà été complètement encerclée par notre action, elle sera ou bien écrasée, ou se rendra. Autrement, toutes les opérations se déroulent d'après le plan prévu, les succès quotidiens des troupes dépassent de beaucoup tous les espoirs. La supériorité de notre aviation est complète, bien qu'un tiers seulement soit engagé en Pologne. A l'Ouest, je serai sur la défensive. La France peut ici sacrifier la première son sang et ensuite le moment viendra où nous pourrons faire face à l'ennemin là aussi, avec toute la puissance de la Nation.

Accezpez mes remerciements, Duce, pour toute votre aide que vous m'avez donnée dans le passé, et je vous demande de ne pas me la refuser à l'avenir."

Voilà qui complète les preuves que nous déposons pour cette partie de la cause, en ce quiconcerne la guerred 'agression contre laPologne, l'Angleterre et la France, exposée dans le chef d'accusation n° 2.

.....

H0451-0083

M. ELVYN JONES. - Plaise à la Cour, dans les premières heures de la matinée du 9 avril 1940, l'Allemagne nazie envahit la Norvège et le Dannemark. C'est ma tâche aujourd'hui de présenter au Tribuanl les preuves du Ministère Public concernant cette invasion, qui a été préparée en collaboration avec mes collègues américains le Major Hinely, en ce qui concerne ces guerres d'agression brutales qui furent également des guerresf aites en violation des traités, accords et assurances internationales. Avec la permission de la Cour, j'aimerai tout d'abord traiter les accords et assurances qui furent, en fait, violés par les deux invasions de la Norvège et du Danemark.

Les invasions furent naturellement tout d'abord des violations de la Convention de la Haye, et du pacte Briand-Kellogg. Mon ami érudit Sir David Maxwell-Fyfe a déjà traité de cette question au cours de sa présentation des preuves, mais en plus de ces traités de caractère général, il y avait des accords spécifiques entre l'Allemagne et la Norvège et le Danemark. Tout d'abord, il y avait un traité d'arbitrage, et de conciliation entre l'Allemagne et le Danemark, qui fut signé à Berlin le 7 juin 1926. La Cour trouvera ce traité, TC 17, à la première page du Livre de Document britannique n° 3, et pour la présentation des preuves, il serait bon de donner le n° GB 76. Je me propose simplement de lire les premiers articles de ce traité ainsi rédigé :

"Les parties contractantes entreprennent de se soumettre à la procédure d'arbitration ou de conciliation, en conformité avec le présent traité, d'y soumettre tous les désaccords de quelque nature que ce soit qui pour-

.....

H0451-0084

raient s'élever entre l'Allemagne et le Danemark, et qu'il n'a pas étépossible de régler dans un délai raisonnable par des moyens diplomatiques ou de porter avec le consentement des deux parties devant la Cour Permanente de Justice Internationale.

"Des conflits pour la solution desquels une procédure spéciale a été prévue dans d'autres conventions entre les deux parties contractantes seront réglés en accord avec les clauses de ces conventions.

Viennent ensuite les articles supplémentaires qui établissent la procédure d'arbitrage. Je voudrais maintenant mentionner le traité de non-agression entre l'Allemagne et le Danemark, qui fut signé par l'accusé Ribbentrop, le 31 mai 1939, qui, comme le Tribunal s'en souviendra, eut lieu dix semaines après la conquête de la Tchécoslovaquie par les Nazis. Le Tribunal trouvera ceci comme document TC 24 du Livre de Document. Il portera le n° GB 77.

LE PRESIDENT. - Ceci suit le traité précédent ?

M. ELVYN JONES. - Oui, My Lord.
Avec l'autorisation du Tribuanl, étant donné l'identité des signataires de ce traité, il serait bon de lire le Préambule et les articles 1 et 2.

"Sa Majeste, le Roi de Danemark et d'Islande, et le Chancelier du Reich Allemand, étant fermement résolus à maintenir la paix entre le Danemark et l'Allemagne, quelles que soient les circonstances, se sont entendus pour renforcer cette résolution au moyen d'un traité, et ont accrédité comme plénipotentiaires Sa Majesté le Roi de Danemark et d'Islande et le Chancelier du Reich allemand.

H0451-0085

Article 2 : le Royaume de Danemark et le Reich allemand, en aucun cas, n'auront recours à la guerre ou à tout autre moyen de violence l'un contre l'autre. Si une action de ce genre, comme elle est mentionnée dans le premier paragraphe, est entreprise par une troisième puissance contre l'une des parties contractantes, l'autre partie contractante n'obtiendra, en aucune façon, une semblable action. L'article 2 traite de la ratification du traité, et dit que le traité prendraeffet sur l'échange des instruments de ratification, et gardera effet pour une période de dix ans, à dater de ce jour. Comme le Tribunal l'observera, la date en est : 31 mai 1939. Au bas de la page, apparait la signature de l'accusé Ribbentrop. Le Tribunal verra rapidement que moins d'une année après la signature de ce traité, l'invasion du Danemark, par les forces nazies, devait montrer le manque absolu de valeur des traités signés par l'accusé Ribbentrop.

En ce qui concerne la Norvège, l'accusé Ribbentrop et les conspirateursn nazis étaient une des parties signataires de traité similaire. Tout d'abord, je mentionne le document TC 30, qui est le document figurant à la suite de ceux que nous venons de mentionner dans le Livre de Document n° 3, et qui portera désormais le n° GB 78. Le Tribunal observera aue c'est là une assurance donnée au Danemark, à la Norvège et aux Pays-Bas le 28 avril 1939.Naturellement, c'était après l'annexion de la Tchécoslovaquie qui avait déjà ébranlé la confiance du monde , et c'était présumablement une tentative, le Ministère Public l'affirme, déshonnête pour rassurer les Etats inquiets. C'est un discours d'Hitler qui déclare :

.....

H0451-0086

"J'ai donné des déclarations qui me lient à de nombreux Etats. Aucun de ces Etats ne peut se plaindre qu'il y a même une ombre d'exigence contraire à ces assurances qui leur ont été présentées par l'Allemagne. Aucun des hommes d'Etat Scandinaves, par exemple, ne peut affirmer qu'une requête ait jamais été présentée à eux par le Gouvernement allemand, ou par l'opinion publique allemande qui soit incompatible avec la souveraineté et l'intégrité de leurs Etats.

Je suis satisfait que nombre des Etats européens se sont basés sur des déclarations du Gouvernement Allemand pour exprimer et insister sur leurs désirs d'une neutralité absolue. Ceci concerne la Hollande, la Belgique, la Suisse, le Danemark, etc...

Une autre assurance encore fut donnée par le Gouvernement Nazi le 2 septembre 1939, jour dont le Tribunal s'en souviendra comme étant le lendemain de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne. La Cour observera le document suivant, dans le Livre de Document Anglais n° 3, ~~le~~ TC 31, qui portera désormais le n° GB 79. C'est un aide-mémoire qui fut remis au Ministre des Affaires Etrangères Norvégien par l'Ambassadeur allemand à Oslo, le 2 septembre 1939.

"Le Gouvernement du Reich allemand est décidé, étant donné les relations amicales qui existent entre la Norvège et l'Allemagne, à ne violer en aucune circonstance l'intégrité de la Norvège, et à respecter le territoire de la Norvège. En faisant cette déclaration, le gouvernement du Reich, naturellement, espère de son côté que la Norvège observera une neutralité absolue à l'égard du Reich, et ne tolérera aucune infraction à la neutralité norvégienne de la part d'une troisième puissance qui pourrait se pro-

....

H0451-0087

duire. Si l'attitude du Gouvernement royal de Norvège différait de celle-ci, et si une violation de la neutralité se produisait de la part d'une troisième puissance, le Gouvernement du Reich serait manifestement dans l'obligation de sauvegarder les intérêts du Reich de la façon imposée par la situation.

Puis suit encore une assurance des Allemands, faite à laNorvège. C'est le document suivant dans le Livre de Document TC 32, qui sera déposé comme GB 80. C'est un discours prononcé par Hitler, le 6 octobre 1939. Que la Cour remarque le paragraphe 2, au sommet de la page, l'extrait ainsi rédigé :

"L'Allemagne n'a jamais eu de conflit d'intérêt, ou même des sujets de controverse avec les Etats du Nord. Elle n'en a pas davantage aujourd'hui. La Suède et la Norvège se sont vues toutes les deux proposées des pactes de non-agression par l'Allemagne, et toutes les deux ont refusé. C'est seulement parce qu'elles ne se jugent menacées en aucune façon." Ce sont là des assurances claires et positives que l'Allemagne a données.

Le Tribunal verra que les violations de ces assurances sont signalées dans le paragraphe 22, partie C de l'annexe de l'Acte d'Accusation, page 43. Le Tribunal remarquera qu'il y avait une petite erreur typographique pour la date de l'assurance ; on dit que cette assurance aura été le 3 septembre 1939. Le Tribunal verra, d'après ce document TC 32, qui est le GB 79, que cette assurance fut en fait donnée le 2 septembre, et non le 3.

Maintenant, ces traités et assurances étaient les bases diplomatiques sur lesquelles se déroula l'agression brutale de l'Allemagne contre la Norvège et le Danemark.

....

H0451-0088

Le Ministère Public veut montrer alors au Tribunal, sans aucun doute possible, que ces assurances furent simplement données pour supprimer tout soupçon, et pour que les victimes de l'agression projetée ne se préparent pas à résister à l'attaque, car nous savons maintenant que dès octobre 1939, ces conspirateurs et leurs confédérés complotaient l'invasion de la Norvège. Lespreuves montreront que les conspirateurs les plus actifs dans ce complot étaient l'accusé Raeder et l'accusé Rosenberg.

L'invasion de la Norvège , à certains points de vue, n'est pas une agression typiquement nazie, étant donné que Hitler dût être persuadé pour s'y engager. Les principaux instruments de persuasion étaient Raeder et Rosenberg. Raeder, parce qu'il pensait que la Norvège avait une importance stratégique, et parce qu'il voulait avoir certains ports pour sa marine, et Rosenberg à cause de ses liaisons politiques en Norvège qu'il cherchait à développer.

Comme le Tribunal le verra bientôt, dans le mouvement de Quisling en Norvège, Rosenberg trouva le modèle même du travail de Cinquième Colonne, une personnification à proprement parler de la cinquième colonne.

Les preuves des phases premières du complot nazi d'invasion de la Norvège se trouvent dans une lettre que l'accusé Raeder écrivit le 10 janvier 1934, à l'Amiral Assmann, de la marine allemande. Je dépose cette lettre qui est le C-66, que le Tribunal trouvera plus avant dans le Livre de Document. Il faudrait que j'explique que dans ce livre de Document,les documents sont insérés par ordre numérique des séries auxquelles ils appartiennent, et non pas dans l'ordre de leur présentation au Tribunal. J'espère que ceci

....

H0451-0089

facilitera leur rassemblement, au lieu de les présenter dans l'ordre chronologique de leur présentation devant le Tribunal. C'est le document C-66, qui sera le document GB-81. Il porte comme titre : "Memorandum pour l'Amiral Assmann pour son information personnelle ; à ne pas utiliser pour publication."

Le Tribunal observera que la première page traite du cas Barberousse, et si le Tribunal se réfère à la page suivante, intitulée "b) Weser-Ubung" le Tribuanl trouvera dans les documents que je lui présenterai d'ici peu que"Weser-Ubung" est le nom secret pour désigner l'invasion de la Norvège.

Je sauterai la première phrase du document, c'est comme je l'ai dit, une communication de l'accusé RAEDER à ASSMANN :

"Pendant les semaines qui ont précédé le rapport du IO Octobre I939; j'étais en correspondance avec l'Amiral CARLS, qui dans une lettre détaillée qu'il m'a adressée, fit remarquer d'abord l'importance d'une occupation de la côte norvégienne par l'Allemagne, j'ai transmis cette lettre à C/SKL, (Chef d'Etat-Major de la Marine) pour son information, et j'ai préparé quelques notes basées sur cette lettre, pour mon rapport au Führer que je lui adressais le IO Octobre I939, puisque mon opinion était identique à celle de l'Amiral CARLS, tandis qu'à la même époque SKL était plus sceptique sur l'affaire. Dans ces notes j'ai fait remarquer les désavantages d'une occupation de la Norvège par les Britanniques, présenterait pour nous, contrôle des proximités de la Baltique, nos opérations navales prises de flanc, ainsi que les attaques aériennes contre l'Angleterre, pression sur la Suède. J'ai aussi souligné les avantages que représenterait pour nous l'occupa-

....

H0451-0090

tion des côtes norvégiennes : débouchés dans l'Atlantique Nord, aucune possibilité d'une barrière de mines établie par les Britanniques, comme dans les années I9I7-I9I8. Naturellement à l'époque, seules la côtes et les bases furent considérées. Je voulais inclure Narvik, bien que l'Amiral CARLS au cours de notre correspondance, pensait que Narvik pouvait être laissé en dehors de l'affaire. Mais le Führer vit aussitôt l'intérêt du problème norvégien, il me demanda de laisser les notes qu'il désirait examiner lui-même.

Je ne continuerai pas l'examen de ce document pour le moment, j'y reviendrai plus tard. Ce rapport de RAEDER d'après moi, montre que toute l'évolution de cette campagne nazie contre la Norvège, offre un bel exemple de la participation du Haut-Commandement Allemand dans la conspiration nazie pour une attaque contre une nation inoffensive. Cette lettre, dont je viens de lire un extrait, révèle que RAEDER avait rapporté à HITLER le IO Octobre I939 ...

MR BIDDLE.- De quand date ce rapport ?

Mr ELWIN JONES.- Ce rapport fut fait en Janvier I944, par l'accusé RAEDER à l'Amiral ASSMANN qui était Chef de la Marine Allemande.

Avant que ce rapport, d'Octobre I939 ne soit adressé au Führer, RAEDER changea d'avis sur la question norvégienne. Le 3 Octobre, RAEDER établit un questionnaire sur lequel j'attire maintenant l'attention de la Cour. C'est le document C-I22, et le Tribuanl le trouvera à la suite, c'est le second après le document que nous

...

H0451-0091

venons de lire, il portera désormais le n° G.B.82.

Comme le Tribunal l'observera, il porte comme titre :"Acquisition de bases en Norvège" (Extrait d'un Journal de Guerre)" et il est daté du 3 Octobre 1939.

Texte :

"Le Chef de l'Etat-Major de la Marine, considère qu'il est nécessaire que le Führer soit informé aussitôt que possible des opinions de l'Etat-Major de la Marine, sur les possibilités d'étendre la base des opérations dans le Nord. Il faut vérifier s'il est possible de gagner des bases en Norvège, sous la pression combinée de la Russie et de l'Allemagne, dans le but d'améliorer notre position stratégique, et notre position pour conduire les opérations. Les questions suivantes doivent être examinées :

"a) Quelles localités en Norvège doivent être considérées comme des bases ?

b) Quelles bases peuvent être acquises par la force militaire contre la volonté de la Norvège, s'il est impossible d'obtenir ceci sans combattre.?

c) Quelles sont les possibilités de défense après l'occupation ?

d) Est-ce que les ports devront être transformés complètement comme bases, ou ont-ils déjà des avantages permettant de les utiliser comme poste de ravitaillement ? "

...

H0451-0092

Puis suit entre parenthèses :

"(F.O.U. Boats" - référence technique de l'accusé DOENITZ - considère certains ports comme extrêmement utiles, et comme des bases d'équipement et de ravitaillement pour les sous-marins de l'Atlantique faisant escale de façon temporaire.)

"e) Quels avantages décisifs existeraient dans la conduite de la guerre marine, dans l'acquisition de bases au Danemark du Nord, par exemple à Skagem. "

Nous avons en notre possession un document qui porte le numéro C-5, et qui portera désormais le n° G.B.83, C'est un mémorandum écrit par l'accusé DOENITZ sur les bases de Norvège, qui vraisemblablement a trait au questionnaire de l'accusé RAEDER, qui, comme je l'ai indiqué, était en circulation à l'époque. Ce document porte le titre "Division d'opérations des sous-marins". Il est indiqué comme "très secret" . Sujet : Bases en Norvège. Puis diverses suppositions sont exprimées,: avantages et désavantages, et conclusions. Je me propose de lire le dernier paragraphe 3.

"On propose par conséquent ce qui suit :

I°) Etablissement d'une base à Trondheim, comprenant :

a) Possibilités de fournir du carburant, de l'air comprimé, de l'oxygène et des provisions.

b) Possibilités de réparation pour carènage après rencontre.

c) De bonnes possibilités de loger des équipages de sous-marins.

d) Protection anti-aérienne, armement anti-aérien, pétrole et unités M.S.

...

H0451-0093

2°) Etablissement de possibilités de fournir le carburant à Narvik, à défaut de la première possibilité.

Signé : DOENITZ ".

Comme le Tribunal l'a vu dans le rapport de RAEDER à ASSMANN, en Octobre I939, HITLER, examinait encore l'agression de la Norvège, et ne s'était pas encore engagé à l'exécuter, bien que comme le Tribunal le verra bientôt HITLER s'intéressait vivement à toutes les suggestions d'agression, concernant les territoires d'autres pays, qu'on pouvait lui proposer.

Les documents montreront, que l'accusé RAEDER, persévéra à présenter son point de vue concernant la Norvège, et qu'il trouva à ce moment, un allié puissant dans la personne de l'accusé ROSENBERG.

L'emploi de traitres par les Nazis, et l'utilisation de la trahison comme arme politique, ont maintenant malheureusement, été prouvés par les faits. Mais s'il fallait une autre preuve de cette affirmation, on la trouverait dans le document remarquable, que j'invite maintenant le Tribunal à examiner. Il s'agit du document 007-PS, qui apparait après les séries TC et D dans les livres de documents. Ce sera le document G.B. 84. Il porte comme titre, à la page I."Bref rapport sur les activités du bureau des affaires étrangères du Parti, de I933 à I943". :

"Quand le Bureau des Affaires Etrangères (Aussenpolitische AMT) le premier Avril I933, le Führer indiqua qu'il ne devait pas se développer en un large office bureaucratique, mais qu'il devait plutôt développer

...

H0451-0094

son efficacité par des initiatives et par des suggestions.

En rapport avec l'attitude extraordinairement hostile adoptée par le gouvernement soviétique à Moscou, depuis le début du bureau nouvellement établi,...

(Ce texte est environ à douze pages de la fin du livre de documents).

LE PRESIDENT.- Peut-être pourriez-vous reprendre le second paragraphe ?

Mr ERWIN JONES.- .... il consacra une attention toute particulière aux conditions intérieures de l'union soviétique, ainsi qu'aux effets du bolchevisme mondial, essentiellement dans les autres pays européens.

Il entra en contact avec les groupes les plus divers, ayant des tendances nationales-socialistes, et combattant le bolchevisme, concentrant son attention essentiellement sur les nations et les états qui avaient des frontières communes avec l'Union-Soviétique.

D'une part, ces nations et ces états constituaient un anneau, une barrière, encerclant le voisin bolchevique ; d'autre part, ilsétaient collatéraux de l'espace vital allemand,et ils avaient une position de flanc à l'égard des puissances occidentales, surtout contre la Grande-Bretagne. Afin d'utiliser l'influence désirée, par un moyen ou par un autre, - et le Tribunal verra bientôt la signification de cette phrase - le Bureau fut obligé d'utiliser les méthodes les plus diverses, en prenant en considération les conditions d'existence totalement différentes, les liens du sang, d'intellect et de l'histoire des mouvements, observés par le bureau dans ces pays.

...

H0451-0095

"En Scandinavie, une attitude ouvertement pro-anglo-saxonne, basée sur des considérations économiques, avait prédominée progressivement après la guerre mondiale de I9I4-I9I8. Là, le bureau porta, tout l'accent, sur les relations générales culturelles avec les peuples nordiques. Dans ce but, il prit la société nordique de Lubeck, sous sa protection. Les conventions du Reich de cette société, les congrès nationaux de cette société, étaient suivis par de nombreuses personnalités éminentes, spécialement de la Finlande. Cependant, il n'y avait aucune possibilité purement politique pour une coopération entre la Suède et le Danemark, une association fondée sur l'idéologie de la grande allemagne, fut instituée en Norvège. Des relations très étroites furent établies avec son fondateur, ce qui conduisit à d'autres conséquences."

Si le Tribunal veut bien se référer à la fin de la partie essentielle de ce document, dans les pages intermédiaires, je peux dire qu'il y a un compte-rendu de l'activité de ROSENBERG que je me propose de ne pas vous soumettre, pour le moment, mais si le Tribunal veut bien voir le dernier paragraphe de cette partie essentielle du rapport, les deux dernières phrases disent;

"Avec le déclenchement de la guerre, le bourreau était en droitde considérer que son activité était terminée."

LE PRESIDENT.- Je n'ai pas trouvé la page.

Mr ERWIN JONES.- Je vous demande pardon, c'est à la page 4 du document. C'est la page qui porte la signature de l'accusé ROSENBERG.

...

H0451-0096

"Avec le déclenchement de la guerre, le Bureau pouvait considérer que sa tâche était achevée. L'exploitation de relations personnelles dans beaucoup de pays peut être résumée comme suit :"

Si le Tribunal veut bien voir la page suivante, annexe 1, le Tribunal verra ce que signifiait "l'exploitation de relations personnelles". L'annexe 1 du document porte comme titre :"Annexe 1 : Bref rapport sur l'activité du Bureau des Affaires Etrangères du Parti Nazi de 1933 à 1943". Ce titre "Préparation politique de l'occupation militaire de Norvège pendant les années de guerre 1939-1940".

Texte :"Comme il a été mentionné plus haut, de tous les groupements politiques en Scandinavie, seul le Nasjonal Samling, dirigé en Norvège par l'ancien Ministre de la Guerre, et le Major des troupes de réserve Vidkun Quisling, mérite une attention politique sérieuse. C'était un groupe politique combatif, animé de l'idée d'une grande communauté germanique. Naturellement, toutes les puissances régnantes étaient hostiles, et essayaient d'empêcher par tous les moyens son succès parmi la population. Le Bureau maintenait une liaison constante avec Kiesling et observait attentivement les attaques qu'il menait avec une énergie tenace dans la classe moyenne qui avait été prise à la remorque par les Anglais.

"Depuis le début, il apparaissait probable que sans ces événements révolutionnaires qui agiteraient la population et leur feraient modifier leur attitude précédente, aucun progrès heureux du Nasjonal Samling ne pouvait être espéré;pendant l'hiver 1938-1939, Quiesling reçut la visi-

.....

H0451-0097

te secrète d'un membre du Bureau.

"Quand la situation politique en Europe en vint à une crise en 1939, Quiesling apparut à la réunion de la Société nordique à Lubeck en juin. Il exposait sa conception de la situation et ses appréhensions concernant la Norvège. Il attira l'attention avec insistance sur l'importance décisive d'un point de vue géo-politique de la Norvège dans l'aire scandinave, et sur les avantages qui seraient ceux de la puissance dominante qui posséderait la côte norvégienne en cas d'un conflit entre le Grand Reich allemand et la Grande Bretagne.

"Supposant que cette déclaration était d'un intérêt spécial pour le Maréchal du Reich Goering, pour des raisons de stratégie aéronautique, Quiesling fut envoyé au Secrétaire d'Etat Koerner, par le Bureau. Le Directeur du Bureau remit au Chef de la Chancellerie du Reich un memorandum à transmettre au Fuhrer.

Dans la dernière partie du document que je lirai par la suite, si cela m'est permis, le Tribunal verra comment Quiesling entra en contact avec Raeder. Le Ministère Public propose que d'après ce document on peut voir que c'est là un autre exemple des relations étroites existant entre les chefs politiques et militaires de l'Etat nazi, entre les soldats professionnels et les politiciens professionnels.

L'accusé Raeder dans son rapport à l'Amiral Assmann reconnait sa collaboration avec Rosenberg et j'invite la Cour à se reporter une fois de plus au document C-66, qui figure aussi comme document SB 81. Dans la page qui porte comme titre "Weser-Übung", second paragraphe du rapport de Raeder, on lit :

" Dans une évolution ultérieure, j'eus le soutien du Commandant Schreiber, attaché naval à Oslo, et du

.....

H0451-0098

Chef même personnellement, en liaison avec l'organisation de Rosenberg. Ainsi, nous entrâmes en contact avec Quisling et Hagelin, qui vinrent à Berlin au commencement de Décembre, et furent présentés au Fuhrer par moi-même, avec l'approbation du Reichsleiter Rosenberg".

Plus tard, j'attirerai l'attention du Tribunal sur les developpements de décembre. Les détails de la manière dont l'accusé Raeder entra en contact personnellement avec Quisling ne sont pas très clairs, mais j'attire l'attention du Tribunal sur le document C-65 qui précède celui-ci.

LE PRESIDENT. - Ne lisez-vous pas la fin de ce paragraphe ?

M. ELWIN JONES. - C'est que j'aimerais y faire allusion par la suite.

Sur le document C-65 qui portera le n° GB 85, nous avons un rapport de Rosenberg à Raeder, dans lequel toute l'étendue des péparatifs de trahison de Quisling et son potentiel pouvant servir à l'agression nazis sont indiqués.

Le paragraphe 1 de ce rapport traite de questions dont j'ai déjà traité en lisant la déclaration de Rosenberg. Mais si le tribunal veut bien se reporter au second paragraphe du document GB 85, c'est-à-dire C-65, voilà ce qu'on lit :

"Les raisons d'un coup de main au sujet desquelles Quisling établit un rapport, sont représentées par la fait que le Sthorthing - c'est-à-dire le Parlement Norvégien - a passé une résolution prolongeant sa propre vie, prenant effet le 12 janvier. Quisling entretient encore, au titre d'ancien officier de longue date et d'ex-Ministre de la Guerre, des relations très étroites avec l'armée norvégienne. Il m'a montré l'original d'une lettre qu'il avait reçue il

....

H0451-0099

n'y avait que peu de temps du Commandant en Chef de Narvik, le Colonel Sunlo. Dans cette lettre, le Colonel Sunlo insiste franchement sur le fait que si les choses continuaient au même rythme, c'était la fin de la Norvège.

Si le Tribunal veut bien se référer à la page suivante du document, les deux derniers paragraphes donnent les détails du complot de trahison, pour renverser le Gouvernement de son propre pays, établi par le traitre Quisling, avec l'accusé Rosenberg.

"Un plan a été proposé qui traite de la possibilité d'un coup de main et qui prévoit qu'un certain nombre de Norvégiens sélectionnés seront formés en Allemagne, avec la rapidité maximum, dans ce but. Ils se verront assigner leur tâche exact, et se verront adjoindre des nationaux socialistes pleins=d'expérience, des "durs" qui ont la pratique de telles opérations. Ces hommes entraînés se porteront ensuite, avec le maximum de vitesse, sur la Norvège, où les détails seront discutés ultérieurement. Quelques centres importants à Oslo devront être saisis immédiatement, et en même temps la flotte allemande, avec des contingents adéquats de l'armée allemande, entrera en opération, sur appel spécial du nouveau Gouvernement norvégien, dans une baie spéciale, à proximité d'Oslo. Quisling n'a aucun doute qu'un tel coup d'état ayant été exécuté avec un succès instantané, ne lui apporte immédiatement l'approbation de ses sections de l'armée avec lesquelles il est en liaison actuellement. Ainsi, il va sans dire qu'il n'a jamais discuté d'une lutte politique avec eux. En ce qui concerne le roi, il croit qu'il s'inclinerait devant la chose comme devant un fait accompli.

Combien Quisling pouvait se tromper dans cette anticipation, nous le verrons par la suite.

.....

H0451-0100

La dernière phrase est :

"Quisling donne le nombre des troupes allemandes nécessaires, en accord avec les calculs allemands."

Il me semble qu'il n'y a aucune insulte assez forte dans tout le vocabulaire d'insultes pour décrire ce degré de trahison.

LE PRESIDENT. - Le document est-il daté ?

M. ELWIN JONES. - Ce document ne porte pas de date.

LE PRESIDENT. - Nous allons ajourner maintenant.

17 heures - La séance est levée.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-